

LE MONDE

MAI 1978 N° 290 - 25^e année

Reportage :

UNE DROITE TRIOMPHANTE AUX ÉTATS-UNIS

(Pages 6 à 9.)

diplomatie

Prix : 6 F

Algérie : 6,00 DA Maroc : 6,00 dir.
Canada : 1,50 \$ Can. Roy.-Uni : 80 p.
Espagne : 100 p. Suisse : 3 F.S.
Italie : 900 lire Tunisie : 600 mil.

Abonnements : voir tarif page 5.
Publication mensuelle
5, rue des Halles, 75421 Paris Cedex 03

Les mauvais coups

Par CLAUDE JULIEN

Il n'est pas exclu que les services italiens de sécurité parviennent à exterminer les Brigades rouges. Contrairement à ce que dit la rhétorique officielle, la démocratie n'en serait pas pour autant sauvée. Car, les mêmes causes continuant de produire les mêmes effets, la crise ou même la décomposition se poursuivrait inévitablement. Pour éviter qu'il en soit ainsi, il faudrait rompre avec les chefs et les moteurs politiques qui, depuis trente ans, président au déclin. Aucun indice, hélas, ne présage une telle volonté de redressement.

Au sophisme qui prétend réduire la défense de la démocratie à la lutte contre le terrorisme a répondu celui des irresponsables qui se replient dans un double refus : ni l'Etat, ni les Brigades rouges. Le premier sophisme ne serait guère à redouter s'il n'était le fait des hommes en place dans l'appareil gouvernemental et dans les partis ; le second, réaction abstraite de quelques individus sans pouvoir, serait insignifiant s'il ne fournissait aux dirigeants un argument pour conforter leur position : parce qu'ils vitupèrent le terrorisme, ils se convainquent d'être les défenseurs d'un Etat qui pourtant, depuis trente ans, ils assillent de l'extérieur ou savent de l'intérieur.

Communistes ou démocrates-chrétiens, ils n'ignorent pourtant pas que la défense des libertés, pour être efficace, suppose des actions convergentes pour à la fois réduire le terrorisme et vivifier la démocratie en éliminant la gangrène qui la ronge. Que n'ont-ils témoigné, face aux compagnies pétrolières ou à la C.I.A., de la fermeté dont aujourd'hui ils font preuve contre les Brigades rouges ?

BELLE leçon de rigueur que, par dessus les Alpes, un voisin peut allègrement donner à l'autre ! Car il va de soi que la démocratie fédérale de santé dans une société où le terrorisme « politique » n'a pas trouvé sa place. Tant et si bien que, dix-huit mois avant l'enlèvement de M. Aldo Moro, un auteur français, dans un ouvrage largement diffusé, pouvait lancer une utile mise en garde. Il écrivait :

« Dès qu'un pouvoir, dès qu'un groupe se laisse conduire de façon excessive par son intérêt ou sa position sans égard pour le bien commun, il introduit la violence dans la société. Et, tôt ou tard, il le subira à son tour » (p.140).

L'avertissement ne fut pas entendu. Mais comment pouvait-il l'être alors que, pendant trois décennies, la démocratie chrétienne avait, non sans « passion », identifié le « bien commun » à son propre « intérêt » de parti, justifiant ainsi toutes les formes de corruption qui débouchaient jusqu'au plus haut personnage de l'Etat ? Tout aussi vainement, le même auteur prédisait un autre constat sans autres juges que « l'alternance, éternité et retour des pouvoirs démocratiques avancés » (p. 154). Mais l'alternance n'a pas plus joué en Italie qu'en France. Dans les deux pays, la démocratie en est arrivée.

EN France, on pouvait croire que tout avait été dit au cours d'une longue campagne électorale. De fait, presque tout avait été dit, notamment en matière d'économie, puisque tel fut le terrain privilégié par les partis en compétition. Presque tout, sauf l'essentiel, à savoir qu'à peine reconduite au pouvoir la majorité offrait au patronat un cadeau — la liberté des prix industriels, — et aux usagers des services publics un fardeau — l'augmentation des tarifs.

On pouvait aussi croire que la campagne électorale était conçue pour permettre aux candidats d'exposer les projets que, une fois élus, ils s'engageaient à appliquer. Mais non : sans avoir été, pour ce faire, mandatés par les électeurs, la majorité renversa le cours de trente ans de politique économique. Faut-il voir là une marque de ce « respect réel du citoyen » dont parle l'auteur deux fois cité plus haut (Valéry Giscard d'Estaing, Démocratie française, p. 149) ?

La chance des hommes au pouvoir est de trouver dans l'opposition le même dédain pour la démocratie vivante, notamment lorsque, sans consulter la base, par des décisions tombant de haut comme le complot d'une guillotine, on rejette un dogme ou change une stratégie. Dans les deux cas, l'appareil dirigeant se moque du citoyen et du militant. Les références à la lutte de classe n'y changent rien : c'est le reflet dans le miroir, fidèle jusqu'à l'hallucination. Alors qu'ainsi on les étrangle, était-il donc naïf de parler d'un « suicide des démocraties » ? Pas tellement, moins que le citoyen et le militant qui semblent y consentir, ne se demandent : « C'est en fait que France et Italie, avec tout ce qui les distingue, sont bel et bien sur le même bateau.

La négociation égypto-israélienne peut-elle aboutir ?

Par MOHAMED SID-AHMED *

SIX mois après le voyage à Jérusalem du président Sadate, il est clair que l'entreprise de paix qu'il a engagée n'a pas abouti. Les positions déclarées de M. Begin le laissent prévoir dès le tout premier instant. Depuis la rencontre Carter-Begin du mois de mars, il n'y a plus lieu d'entretenir d'illusions à ce sujet. S'il s'agissait d'obtenir le retrait israélien des territoires arabes occupés, l'affaire s'est soldée par l'extension de l'occupation israélienne à des territoires appartenant au dernier Etat arabe limitrophe qui n'était pas encore occupé, le Liban.

Il est clair aussi que M. Sadate n'a nullement l'intention de renoncer à son entreprise, et il va de soi que le gouvernement israélien, de son côté, évitiera d'entreprendre une rupture définitive. Tant qu'aucun changement de gouvernement, ou d'orientation politique, ne sera intervenu en Israël ou en Egypte, la négociation va donc se poursuivre, bon gré mal gré. On continuera à la justifier comme un effort tangible en vue de conclure une paix au Proche-Orient. Au cours des six derniers mois, pourtant, suffisamment d'éléments se sont accumulés pour permettre de définir l'enjeu réel de cette négociation, ses possibilités et ses limites.

Les positions d'attaque des deux parties ne prêtent plus à aucune ambiguïté. L'Egypte s'est totalement alignée sur les positions américaines dans l'espoir d'inciter les Etats-Unis à exercer des pressions sur Israël. Partir de la prémisses selon laquelle les Etats-Unis détiennent 80,9 % des cartes, comme M. Sadate l'a cessé de le répéter, ne signifie pas seulement que la superpuissance américaine est seule à détenir les clés de la situation, mais implique aussi que, pour qu'elle en fasse usage, il faut se mettre à son diapason. Un autre élément de la réorientation de la politique égyptienne apparaît dans le fait que désormais le « Cairo coalition P.U.R.S.S. » et non pas Israël, comme l'ennemi principal. L'Egypte s'est engagée à ne plus avoir recours à la guerre contre Israël et elle prend le contre-pied des Soviétiques dans tout conflit armé en Afrique. Elle s'est détachée des autres pays arabes dans la mesure où ceux-ci rechignent à engorger inévitablement la paix américaine. Son interprétation actuelle de la résolution 242 du Conseil de sécurité — document de base pour la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe — marque un net essoufflement par rapport à l'insistance avec laquelle elle demandait la récupération de tous les territoires arabes occupés en 1967, et se rapproche de plus en plus de celle que le protecteur américain d'Israël a toujours eue en faisant fi de l'opinion de la grande majorité de la communauté internationale. L'Egypte est désormais moins soucieuse de défendre les thèses des Palestiniens — et de l'O.L.P. — que de les encourager à accepter les propositions

américaines pour la solution du problème palestinien. Le Cairo ne voit pas d'inconvénient à ce qu'Israël continue à tirer profit de ses rapports privilégiés avec les Etats-Unis, et accepte sans réserve les conditions que le président Carter estime indispensables à une paix garantissant la survie d'Israël par une normalisation complète des relations économiques, culturelles, touristiques, diplomatiques, etc.

Il s'agit ainsi de répondre aux préoccupations des Etats-Unis, soucieux d'éviter que l'absence de paix au Proche-Orient ne débouche sur des catastrophes économiques et sociales, propres à menacer des intérêts stratégiques fondamentaux : la pérennité du ravitaillement de l'Ouest en

pétrole arabe et la stabilité des structures arabes échouées à partir de la fabuleuse accumulation de pétrodollars. Israël qui, dans la conjoncture actuelle de non-paix, est potentiellement un facteur permanent de déstabilisation, pourrait par contre, une fois la paix américaine réalisée, devenir un facteur de « rationalisation », non seulement pour garantir l'acheminement stable du pétrole arabe vers ses consommateurs occidentaux à des prix raisonnables, mais aussi pour faire en sorte que l'accumulation des pétrodollars n'échappe pas à l'emprise des vrais centres de décision du monde capitaliste. L'Egypte, en se plaçant sur ce plan d'attaque, semblait s'être pourvue d'atouts solides. Vraisemblablement, Israël aurait dû répondre favorablement au geste de M. Sadate. Il n'en a rien été.

Expansionnisme économique ou territorial ?

CERTES, les conditions de paix proposées par M. Sadate sont alléchantes, car noue des liens entre l'économie égyptienne et l'économie israélienne créeraient une situation irréversible. A coups d'entreprises mixtes, de tels liens seraient plus efficaces que l'occupation du Sinaï, contre une éventuelle reprise des hostilités dans un avenir proche ou lointain (1), mais débâteraient aussi le terrain pour une pénétration économique israélienne — via l'Egypte — en direction du reste du monde arabe. De tous les pays arabes, l'Egypte est économiquement la plus vulnérable. Sa politique d'« ouverture » n'ayant pas produit les résultats escomptés, elle n'est nullement en position de se protéger contre des ingérences économiques à des fins non égyptiennes. Israël possède un double atout : d'abord, il occupe le Sinaï, qui éventuellement ne sera cédé que si satisfaction lui est donnée à cet égard ; ensuite, il peut faire valoir les possibilités que recourent les capitaux juifs internationaux, qui ne manquent pas de venir en aide à l'Etat hébreu pour tout ce qu'il affirme être vital à sa sécurité. L'Egypte est par ailleurs le pays de la région qu'on aurait le moins intérêt de perdre des pays arabes. Une fois assurée la présence économique d'Israël en Egypte, il serait difficile d'empêcher cette présence de déborder et de s'étendre ailleurs dans l'environnement arabe. Par

contre, privé de la possibilité d'agir par l'entremise de l'Egypte, il est peu concevable qu'Israël puisse se frayer un chemin vers les détenteurs de capitaux arabes dans la péninsule Arabique. Un arrangement égypto-israélien peut, par surcroît, trouver un certain écho auprès de milieux d'affaires des deux pays, car il favoriserait leurs positions respectives à l'égard de la nouvelle puissance régionale (aux assises encore incertaines) représentée par les pétrodollars.

(Lire la suite page 16.)

(1) Voir la section développée à cet égard dans l'article de Mohamed Sid-Ahmed dans le Monde diplomatique de janvier 1978 : « La sécurité par le développement des liens économiques ? ».

Dans ce numéro :

Le dollar, moteur de la crise
(Page 5.)

Le labyrinthe péruvien
(Pages 10 et 11.)

Diplomatie et droits de l'homme
(Pages 17 à 21.)

Derrière l'accident de l'« Amoco-Cadiz »

Le scandale des pavillons de complaisance

Par CHRISTOPHE BATSCH

L'aménagement des itinéraires des super-pétroliers peut certes atténuer les effets des accidents sans toutefois éviter les marées noires. L'aventure de l'Amoco-Cadiz a prouvé par avance qu'il fallait aller plus loin. Est-il pour autant possible d'éliminer les abus liés à l'usage du pavillon de complaisance ? L'article ci-dessous fournit les indications chiffrées qui illustrent la logique de ce système dans les structures économiques actuelles.

LES transports maritimes internationaux constituent une jungle : la concurrence est leur seule loi, la dilution de responsabilités leur règle de conduite. « Un navire battant pavillon libérien peut être la propriété d'une société panaméenne, laquelle serait la propriété exclusive d'un groupe constitué au Luxembourg et dans la gestion effective se trouverait à New-York ». Encore cette illustration imaginée par le secrétariat de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) n'arrive-t-elle ni l'éventualité d'un affrètement, ni la nationalité des officiers et de l'équipage, ni la nature, l'origine et la destination de la cargaison.

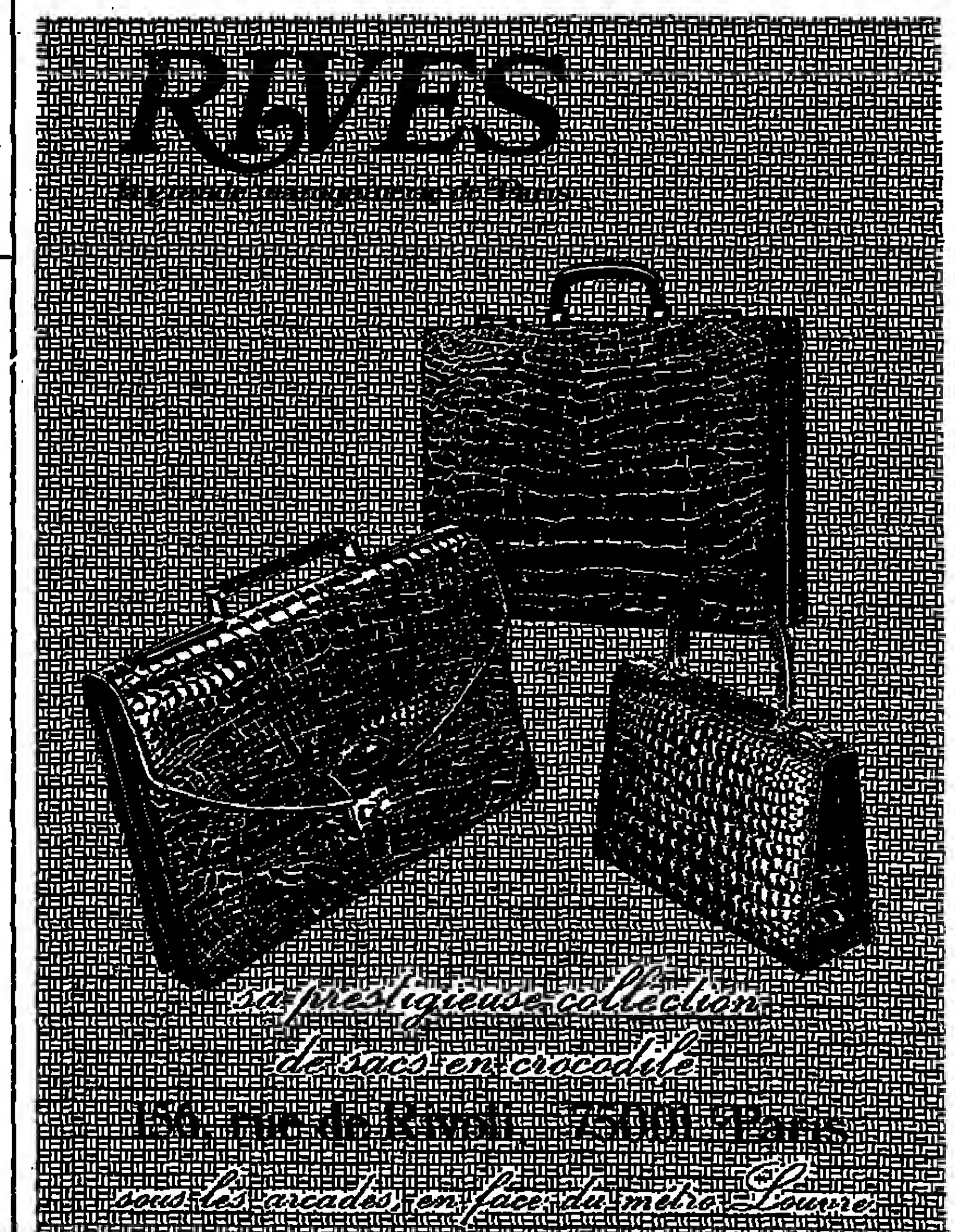
Trois grands principes régissent le droit international de la mer : la liberté de navigation en haute mer, d'abord ; le droit pour tous les Etats, côtiers ou non, de faire naviguer des navires à leur pavillon ; enfin l'obligation pour tout navire de posséder la nationalité d'un Etat à la juridiction exclusive duquel il est soumis en haute mer (c'est le pavillon). L'unique disposition établissant une règle internationale en la matière est l'article 5 de la convention de 1958 sur la haute mer, qui dispose qu'il doit exister un « lien substantiel » (« genuine link ») entre l'Etat et le navire battant son pavillon. Il précise que « l'Etat doit notamment exercer effectivement sa juridiction et son contrôle dans les domaines technique, administratif et social ». En l'état actuel, ce « lien » n'implique donc de relation économique d'aucune sorte. « Substantielle » ou « véritable », la nature de ce lien reste bien floue. L'imprécision des éléments le constituant a laissé la porte grande ouverte à la complaisance d'un certain nombre de petits Etats pour l'immatriculation des navires.

Complaisance, en premier lieu, dans

l'octroi d'une immatriculation à des non-résidents. Si, par exemple, il est nécessaire de constituer une société dans le pays d'immatriculation, la difficulté n'est pas plus grande : il suffit de créer une société à Panama et sans qu'il soit besoin de se rendre dans le pays. Complaisance réglementaire et financière : les recettes tirées de l'exploitation des navires sont exonérées d'impôt, de même que le revenu personnel. Aucune clause restrictive quant à l'embauche d'un capitaine, d'officiers ou d'un équipage étranger : les puissances maritimes traditionnelles adoptent souvent des règles draconiennes en la matière, et s'obligent au moins au respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) (1). Les réglementations internationales, qu'elles concernent la sécurité de la vie en mer ou la pollution, sont d'une façon générale ignorées par les pays de libre immatriculation qui ne disposent pas d'une administration capable de les faire appliquer. L'ensemble de ces caractéristiques définit le pavillon de complaisance.

(Lire la suite pages 14 et 15.)

(1) La dernière conclue en 1976 à Genève.



150

Progrès technologiques et menaces sur l'emploi

DEUX GRANDES GRÈVES BOULEVERSENT LE CLIMAT SOCIAL EN ALLEMAGNE

Par AIMÉ SAYARD *

DEUX grandes grèves, l'une dans l'imprimerie, l'autre dans la métallurgie, viennent d'illustrer la montée de la tension sociale en Allemagne occidentale. Cette tension semble correspondre à une remise en cause de la « cohabitation raisonnable » qui caractérisait, jusqu'à présent, dans ce pays, les relations entre patronat et syndicats.

Finalement un compromis, négocié sous l'égide du ministre d'Etat à la chancellerie, est intervenu. Il prévoit, notamment, qu'à l'avenir les entreprises adoptant les nouvelles techniques de composition devront employer, de façon prioritaire, pendant huit ans, les typographes et autres techniciens qualifiés de l'imprimerie aux consoles de visualisation (1). Grâce à un système de péréquation, typographes, correcteurs et perforateurs se voient garantir leurs revenus actuels jusqu'à la retraite. Les salariés qui ne trouveront pas d'emploi sur les nouveaux équipements électroniques seront réembauchés dans l'entreprise en conservant leur salaire actuel.

La productivité, la longévité des syndicats, largement influencés par l'idéologie industrielle ambiant, se sont contentés d'accompagner cette transformation en évitant le pire. Aujourd'hui, alors que le nombre de chômeurs dépasse le million et ne cesse d'augmenter, leurs dirigeants prennent conscience qu'ils ne pourront plus empêcher les patrons de remplacer de nombreux travailleurs très qualifiés et bien payés par des manœuvres peu rémunérés.

Des négociations très difficiles ont finalement repris et abouti à un accord conclu le 3 avril et ratifié le 6 par une majorité de 55,4 % seulement des ouvriers syndiqués (preuve de la détermination de la base). Ce compromis prévoit une augmentation

de 5 % assortie d'une prime uniforme pour les trois premiers mois de l'année. Mais surtout, à travers un dispositif complexe, il garantit qu'un salarié victime d'une déqualification — soit à cause du progrès technologique, soit même à cause de « modifications de la situation économique » — ne pourra subir de diminution de son salaire en valeur absolue et aura la faculté de se réqualifier pendant un an aux frais de son entreprise.

Nouveaux conflits en perspective

Le syndicat a ainsi gagné une bataille, mais pas la guerre. Contrairement à l'usage, le patronat de la métallurgie s'oppose, en effet, à ce que l'accord conclu dans le Bade-Wurtemberg serve de référence pour les conventions collectives dans les autres régions. Il accepte ainsi la perspective de nouveaux conflits et semble même vouloir provoquer une grève en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, où un million de salariés travaillent dans la métallurgie. Il pourrait ainsi « vider les caisses » d'I.G. Metal et porter un rude coup à la puissance syndicale.

Profondément réformistes, les dirigeants syndicalistes allemands attachent une grande importance à la loi votée le 18 mars 1976 par le Bundestag — par trois cent quatre-vingt-cinq voix contre vingt et une et une abstention — prévoyant l'extension à l'ensemble de l'industrie du système de cooptation en vigueur depuis 1953 dans les charbonnages et le dérivé. Ils y voyaient une nouvelle étape de la participation croissante de la classe ouvrière au pouvoir économique. Lorsque, en juillet 1977, soit quinze mois après le vote, le patronat a introduit contre cette loi un recours en inconstitutionnalité devant la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, le choc a été rude pour eux. Beaucoup, surtout parmi les plus jeunes, y ont vu la remise en cause de la notion de « Soziale Partnerschaft » (partenariat social) qui, depuis près de trois décennies, présidait aux rapports entre patronat et syndicats.

Salaires et qualification professionnelle

CET hiver, dès l'ouverture des négociations pour le renouvellement des conventions collectives régionales de la métallurgie, le syndicat I.G. Metal — a fait monter les enchères en réclamant une augmentation générale des salaires de 8 %, alors que le patronat offrait de 3 à 3,5 % selon les régions. Après plusieurs

semaines de discussions très dures, on en était arrivé respectivement à 5,1 et 4,8 %. C'est alors que le syndicat a brisé la menace de grève.

L'opinion publique — pour qui l'arrêt de travail doit être vraiment l'ultima recursus et qui trouve cet écart dérisoire — a fort mal accueilli cette intransigence. Il semble qu'une partie notable de la population ait mieux compris l'attitude syndicale lorsqu'il est devenu évident que, derrière des revendications salariales — dont la simplicité était propre à mobiliser la grande masse des travailleurs — se cachait le véritable enjeu du conflit : l'atténuation des conséquences sociales du progrès technologique.

I.G. Metal a fait voter la grève dans les entreprises où le taux de syndicalisation est le plus fort : quatre-vingt mille travailleurs ont ainsi cessé le travail le 15 mars. Dans les bureaux — où I.G. Metal appelait à la grève pour la première fois de son histoire — les travailleurs non syndiqués ont unanimement suivi les consignes syndicales. Pourtant, seuls les syndicats percevaient les indemnités de grève versées par leur organisation et correspondant à 75 % de leur salaire. Le 20 mars, le patronat a répliqué par le lock-out des usines de la région employant plus de mille salariés et non touchées par la grève : cette mesure frappait cent quarante-cinq mille travailleurs. Pratique courante en Allemagne, elle permet au patronat d'affaiblir le syndicat, contraint de verser aussi des indemnités aux ouvriers lock-outés.

Cette attitude est révélatrice du changement intervenu dans les relations sociales en Allemagne. Un changement que M. Jakob Moneta, l'un des dirigeants d'I.G. Metal, ancien conseiller pour les affaires sociales à l'ambassade de R.F.A. à Paris, analyse ainsi : « Pendant vingt ans, l'Allemagne fédérale a vécu dans une conjoncture économique tout à fait extraordinaire à mon sens. Pour le patronat, il était alors préférable de lâcher du lest plutôt que de laisser éclater des grèves qui auraient coûté beaucoup plus cher aux entreprises qu'aux syndicats. Aujourd'hui, le miracle est fini. Notre économie souffrira de plus en plus du manque de main-d'œuvre que nous sommes de plus en plus incapables de combler. Déjà, nombre d'entreprises ne peuvent plus faire de concessions sociales sans perdre du profit. D'où un durcissement inéluctable du patronat. »

De leur côté, les syndicats ne peuvent laisser remettre en cause les avantages acquis par les travailleurs. Et ils ne peuvent se permettre de ruser avec le patronat. Voilà pourquoi leur état d'affaiblissement est une brèche dangereuse dans le système de protection des intérêts du monde du travail. Ils seront donc très fermes. Dans la conjoncture économique du passé, leur état était rarement nécessaire de recourir à l'épreuve de force pour obtenir la satisfaction de leurs revendications. D'où le mythe de la non-combattivité des syndicats allemands, largement accrédité à l'étranger et surtout en France. Il sera bientôt clair pour tous qu'il s'agit bien d'un mythe. »

Parents, gratuitement, nous vous conseillons l'école idéale dans la région idéale... RÉGION DU LÉMAN... plus de 60 écoles et instituts privés... enseigner de qualité, réputé, diversifié... sports d'été et d'hiver... ambiance propice aux études... carrefour des grandes voies de communications... paysage de toute beauté - climat sain... SERVICE SCOLAIRE DES ÉCOLES PRIVÉES... Avenue de la Gare 10 1002 Lausanne/Suisse... Sous le patronage de l'Association vaudoise des écoles privées (AVDEP) et de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV).

Le Monde réalise chaque semaine UNE SÉLECTION HEBDOMADAIRE RÉSERVÉE AUX LECTEURS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER... Numéro spécimen sur demande... 5, rue des Italiens, 75421 PARIS CEDEX 09.

Si l'est moins aigu et moins spectaculaire que dans l'imprimerie, ce problème se pose dans de nombreux secteurs de la métallurgie et sur une vaste échelle. Là aussi, les applications de l'informatique et de l'électronique entraînent la suppression d'emplois et la déqualification de très nombreux techniciens hautement qualifiés. Le dynamisme commercial des dirigeants de l'industrie allemande les poussent à accélérer la mise en œuvre de cette révolution

technologique qui permet d'améliorer la productivité. Les syndicats, largement influencés par l'idéologie industrielle ambiante, se sont contentés d'accompagner cette transformation en évitant le pire. Aujourd'hui, alors que le nombre de chômeurs dépasse le million et ne cesse d'augmenter, leurs dirigeants prennent conscience qu'ils ne pourront plus empêcher les patrons de remplacer de nombreux travailleurs très qualifiés et bien payés par des manœuvres peu rémunérés.

Bientôt, tous des O.S. ?

Ouvriers déqualifiés citoyens sans compétences

IL n'y a pas de crise économique. De crise qui n'affecte que l'économie. Qui ne concerne que le seul champ de la marchandise, de la rentabilité et du profit. Celle qui secoue les sociétés occidentales est d'abord crise de l'homme dans ses activités sociales — son activité fabricatrice, son activité sociale.

Que la première se soit peu à peu séparée de la seconde, que le travail soit devenu cette part de lui-même que l'homme abandonne à la nécessité, c'est-à-dire à la force des choses et du capital, Marx l'a amplement démontré. Mais ce mouvement de dépossession, depuis, n'a cessé d'accroître : l'homme au travail devient moins producteur que spectateur — indifférent ou hostile — d'un processus qui s'accomplit quasiment sans lui, hors de lui et, presque toujours, contre lui.

De cette situation proprement schizoïde, qu'analysent, entre autres, Claude Durand dans le Travail enchaîné (1) et Danielle Auffray dans le Travail, et après... (2) — les manifestations, depuis quelques années, s'amplifient : absentéisme — 15 à 14 % en France, 20 % chez Volvo — instabilité — 25 à 27 % aussi bien chez les employés que les ouvriers (« on cite des taux de « turn-over » de 20 % chez les employés de banque de la région parisienne en 1976, note C. Durand, et des taux qui s'élèvent de 40 à 80 % du personnel dans les banques de New-York ») — sabotage, refus du chronométrage (« le chronométrage est de moins en moins se montrer », déclare un contremaître à C. Durand), contestation des cadences et, plus généralement, des conditions de travail (hygiène, sécurité).

Sans parler des grèves — on compte environ cinq mille conflits du travail en France chaque année — qui éclatent à propos d'un « rien », crise de nerfs d'une ouvrière, accrochage avec un contremaître. Et qui — c'est nouveau — ne sont pas seulement salariales : comme le montre D. Auffray, de nombreuses revendications portent sur la structure des salaires, leur hiérarchie, le système des classifications, l'égalité des statuts.

catégories entières de travailleurs. — la dégradation du travail est l'une des causes principales : il se déqualifie régulièrement, et chez les ouvriers d'abord.

Contrairement à une opinion répandue, les cols blancs ne sont pas en voie d'extinction : en 1954, la classe ouvrière représentait 30 % de la population active, elle en représente aujourd'hui 33,3 %. Mais surtout, elle change de nature : la catégorie des O.S. est en pleine expansion — on compte, en France, 3 millions d'ingénieurs, 2 millions de techniciens, 1 million de spécialistes — et les O.S. augmentaient de huit cent mille.

Par MAURICE T. MASCHINO

Cette augmentation correspond à la restructuration, à la fois technique et géographique, de l'industrie. Sa modernisation s'accompagne, en effet, d'un double mouvement : d'une part, diminution des effectifs — les nombreuses entreprises, notamment dans le textile, s'implantent dans les pays du tiers-monde où la main-d'œuvre est moins chère ; de l'autre, déqualification ou non-qualification du personnel engagé. Se fixant de préférence dans ce tiers-monde intérieur que constituent des régions comme la Bretagne ou la Basse-Normandie, les industries de pointe (mécaniques, électroniques, électriques, de précision) recrutent principalement des travailleurs vite spécialisés — femmes, immigrés, jeunes, paysans.

COMME l'explique D. Auffray, la déqualification professionnelle est la conséquence d'une plus grande qualification sociale. Grâce à l'instruction, aux médias, le savoir général est aujourd'hui plus élevé : l'O.S. est donc mieux formé, mais précisément parce qu'il l'est déjà en commençant son travail — un travail que la sophistication des appareils contribue également à simplifier, — son apprentissage ne prend guère de temps et le prix de sa force de travail diminue.

La déqualification, écrit D. Auffray, est l'effort du capital pour faire coïncider au maximum la force de travail qu'il utilise avec la force de travail socialement banalisée en élevant constamment la qualification sociale

(non rémunérée) pour faire baisser la qualification de la force de travail individuelle. « Au métallographe 36 », à l'ouvrier pourvu d'un savoir-faire spécifique succède aujourd'hui un « ouvrier-masse », interchangeable, simple rouage — comme l'employé-masse des bureaux — d'une énorme machinerie qui le déqualifie comme travailleur et le disqualifie comme homme.

La logique de cette évolution exclut, quoi qu'en disent certains, toute « revalorisation » du travail manuel comme du travail en général. C. Durand montre bien comment les tentatives d'enrichissement des tâches — une centaine en France, cinq cents en Suède — ont échoué : dans les entreprises en activité, les tâches ne sont que dérivées, héritées au primat du rendement à l'interdépendance des opérations — un atelier expérimental les désorganise ou les retarde. — à la structure hiérarchique ; dans les entreprises qui se montent, parce qu'on ne se soucie que du dernier lien de l'organisation du travail : « La détermination de la façon de travailler n'est décidée qu'après le choix du processus de production. Il faut attendre les essais de présérie pour voir entrer en jeu l'examen du procédé de travail. » Et encore ! C'est au moment où l'on présentait à un ouvrier sa nouvelle machine qu'on s'aperçut qu'il devait la servir à genoux.

À la déqualification du travailleur correspond celle du citoyen : ce n'est pas seulement à l'usine ou au bureau, c'est dans sa vie que l'homme d'aujourd'hui est dépossédé de tout savoir-faire. Telle une marée noire, cette dépossession atteint à tous les secteurs de l'existence, comme le montre Ivan Illich dans sa « Postface » à la Convivialité (3).

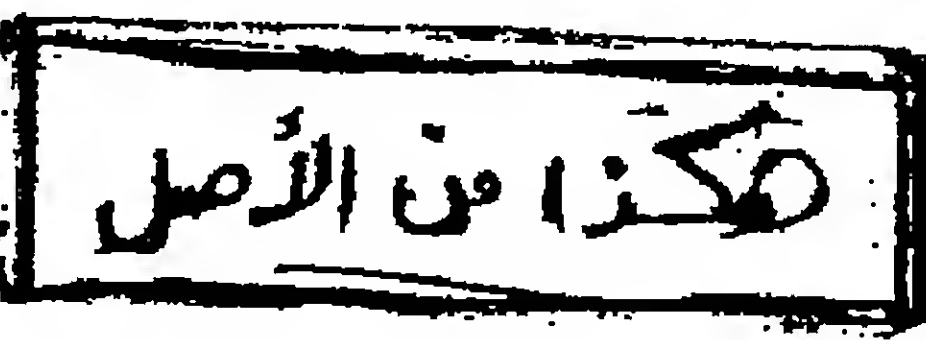
Rhocrates, pédocrates, sexocrates et autres technocrates prennent en charge l'individu dès la maternelle, lui créent des besoins qu'ils seuls capables de satisfaire et investissent progressivement tous les secteurs dans lesquels, jusqu'à présent, une certaine initiative subsistait. Les valeurs marchandes déprécient les valeurs d'usage — seule l'activité salariée de la femme, par exemple, est considérée comme un travail — et « la multiplication des marchandises engendre l'impulsivité ».

Substituant à l'eau, le plastique à la terre crue, les sodas à l'eau, le Valium à l'infusion de tilleul, les microcillons à la guitare, le système actuel dépouille les individus de leurs capacités créatrices et leur vole jusqu'à leurs rêves d'évasion, qu'il leur restitue sous forme de prospectus et de voyages planifiés — « spécialisés ».

Changer cette culture qui organise l'impulsivité, engendre les illusions et favorise l'échec ? Sans doute. Mais aussi longtemps que sa contestation s'exprime dans le même langage productiviste que sa défense, la continuité l'emportera sur le changement.

(1) Le Seuil, Paris, 1976, 187 pages, 37 F. (2) P.-P. Delarge, Paris, 1976, 200 pages, 35 F. (en collaboration avec Th. Baudouin et M. Collin). (3) Le Châmage créateur, Le Seuil, Paris, 1976, 80 pages, 19 F.

REDISTR... école fra... d'hôtesses, de langues, de secrétaire... FORMATION AUX CARRIÈRES... Hôtesses de... Hôtesses de... Secrétaires... FORMATION PROF... L'École est notamment spécialisée dans la formation et l'emploi des personnes et des Agés... 11 bis, rue de Milan 75009 PARIS - Tel. 526-



Quatre ans d'erreurs et de crises pour les forces de gauche

REDISTRIBUTION DES CARTES AU PORTUGAL

Par KARL VAN METER et ALAIN ECHÉGUT

Le 25 avril 1978, le Portugal a fêté le quatrième anniversaire de la chute du régime fasciste. L'atmosphère n'était cependant pas à l'optimisme sur les bords du Tage. Le spectre d'un nouveau 28 mai (1) hante de plus en plus les esprits à Lisbonne, tandis que les experts du Fonds monétaire international (F.M.I.) essaient d'imposer au gouvernement un remède de cheval pour sauver l'économie portugaise de la banqueroute.

Cependant, le 14 avril dernier, le Parlement portugais a approuvé les projets de plan et de budget pour l'année en cours. Seuls les socialistes et les représentants du Centre démocratique et social (C.D.S.) ont voté en faveur du plan d'austérité présenté par M. Vítor Constâncio, ministre des Finances et du plan, fait apparemment anodin en son parlementarisme qui s'installe dans un Portugal négrière révolutionnaire. Mais deux rappels lui donnent tout son sens : il y a tout juste trois ans, la population des grandes villes portugaises empêchait le C.D.S. de tenir des réunions publiques ; il y a à peine deux ans, le C.D.S. était le seul parti politique à participer à la Constitution portugaise. Or, depuis le 3 février 1978, le pouvoir est entre les mains d'un parti politique de gauche.

Comment la gauche portugaise a-t-elle pu arriver à une telle situation ?

Quand éclata la « révolution des œillets » (25 avril 1974), l'affaire du Watergate, la situation en Asie du Sud-Est et au Proche-Orient préoccupent beaucoup plus MM. Henry Kissinger et Richard Nixon que ce qui se passe en Afrique ou au Portugal. L'arrivée au pouvoir du gouvernement américain, l'Occident connaît en Afrique une politique clairement définie dans l'étude secrète de M. Kissinger (2) : un soutien à peine caché aux régimes blancs, accompagnés d'une lutte contre les mouvements de libération, cette lutte pouvant aller jusqu'à des interventions armées importantes. Dans ce cadre, le Portugal avait rempli un rôle essentiel, en essayant, par ses forces militaires, de tenir en échec pendant plus de dix ans les différents mouvements de libération dans ses colonies africaines.

Les répercussions de l'effondrement de l'« Estado Novo » n'ont pas été

sous-estimées par l'Occident. Quelques semaines après le 25 avril 1974, l'amiral Hugo H. Biermann, commandant des forces de défense sud-africaines, est arrivé à Washington pour rencontrer certains dirigeants portugais. M. Henry Kissinger, alors secrétaire d'Etat américain, avait été obligé d'intervenir personnellement pour annuler le refus de visa que son propre bureau africain avait envoyé à Biermann (3). Celui-ci a sans doute assisté, au début du mois de mai 1974, à la réunion du département d'Etat au cours de laquelle furent discutées les implications que les changements survenus à Lisbonne auraient en Afrique portugaise. La situation au Portugal même étant à peine prise en considération.

Dans ce premier temps de la révolution portugaise qui s'étend du 25 avril au 28 septembre 1974 (date à laquelle le général Spínola quitta la présidence), Washington considéra encore le Portugal comme un pays « stable » et « sûr ». Les observateurs américains ont tout simplement supposé que Spínola, précédant à un « ajustement » du système en éliminant les aspects les plus embarrassants du fascisme portugais, allait faire une rénovation mais pas une révolution ; cela a été, sans doute, confirmé lors des rencontres entre MM. Spínola et Nixon aux Açores et entre MM. Mario Soares alors ministre des affaires étrangères, et Kissinger à Ottawa le 19 juin 1974. S'il en fallait une preuve, on pourrait remarquer que les protocoles de ces deux rencontres n'ont jamais été rendus publics même à la demande d'un représentant du Congrès américain (4).

Mais cette première période de la révolution portugaise, à l'instar des observateurs américains, a été caractérisée par une lutte entre le général Spínola, devenu président de la République, et le mouvement des forces armées (M.F.A.) dirigé par le général Salgueiro. Ce mouvement des forces armées de gauche portugaise, voulant l'indépendance des colonies et la reconnaissance des mouvements de libération comme seuls représentants des peuples autochtones.

Une souplesse analogue a été manifestée par l'Internationale depuis la même époque. En effet, au fur et à mesure que le P.C.P. abandonnait son caractère militaire, l'Internationale occupait le terrain en témoignant d'une indissoluble opposition à la politique d'austérité du premier gouvernement issu de la révolution.

Cette nouvelle identité de vues entre le parti socialiste portugais et l'Occident (en l'occurrence, les Etats-Unis et, dans une moindre mesure, l'Internationale socialiste) repose sur le plan civil, le fait marquant de la période du 28 septembre 1974 au 11 mars 1975 (7). En ce qui concerne les forces militaires, cette deuxième étape est marquée par l'arrivée au pouvoir du M.F.A., conséquence de la victoire sur Spínola. La décolonisation est alors menée à terme en Guinée-Bissau et en Mozambique, alors que la décolonisation de l'Angola devient un enjeu international qui dépasse de loin le seul Portugal.

Quoique la décolonisation soit prioritaire pour le M.F.A., celui-ci cherche aussi à réaliser l'autre volet de son programme initial, la démocratisation du Portugal. Mais il est gêné par les éléments spínolistes présents au sein des forces armées. Ces luttes intestines éclatent au grand jour le 11 mars 1975 quand Spínola fait une tentative avortée pour renverser le M.F.A. par la force des armes. Les progrès enregistrés par le M.F.A. aussi bien dans la décolonisation en Afrique que dans la démocratisation au Portugal sont à l'origine de la précipitation des éléments spínolistes, dont le coup de force est insuffisamment planifié et organisé.

La phase finale de la révolution portugaise, le fameux « été chaud », commence avec cet échec de la tentative spínoliste et la fuite de ses auteurs vers l'étranger le 11 mars 1975 ; elle s'étend du 28 septembre 1975 avec le coup de force militaire qui portera au pouvoir le lieutenant-colonel Ramalho Eanes. Celui-ci est soutenu par le groupe dit « des dix-sept » et par le « groupe des neuf » du major Melo Antunes (8). Pendant cette période de huit mois, le M.F.A., débarrassé des éléments spínolistes, libéré du problème de la décolonisation, ne parvient pas à mettre en œuvre une politique socialiste acceptable pour une large partie de la population portugaise, échec dû, en grande partie, à l'absence

de différentes forces politiques de la gauche civile et à leurs désaccords.

Comme J. Martins Pereira, alors secrétaire d'Etat à l'Industrie, écrivait dans sa lettre de démission : « Il est évident qu'il (le M.F.A.) se prononcera publiquement pour une sévère condamnation du parti socialiste, qui, en même temps, menace de passer entièrement le pays. Même chose pour le parti communiste qui, le 4 juillet, a été officiellement en climat de tension qui n'est pas sans conséquence sur la vie civile. (...) Il est évident qu'il est important de sacrifier quelques têtes pour retrouver un prestige qu'il considérait lui-même comme entamé » (9). Mais le M.F.A. n'a jamais trouvé l'élan d'opinion né-

Emergence d'une nouvelle gauche

DEPUIS l'arrivée au pouvoir du général Ramalho Eanes et de ses alliés, le M.F.A. a disparu de la scène politique portugaise. Le P.C.P. a refondu complètement sa stratégie politique, payant ainsi lourdement son soutien trop servile par rapport au M.F.A. depuis le 25 avril 1974. De plus, comme suite prévue du M.F.A., le P.C.P. avait donné une trop grande importance à la conquête de positions-clés dans l'appareil de l'Etat. Trop étendu sur un terrain devenu hostile, coup de ses arrières par ses pratiques stéréotypées et souvent dogmatiques, et finalement, privé de ses alliés militaires, le P.C.P. a vite baissé en estime et abandonnant les positions-clés les plus exposées, par exemple dans les municipalités du centre et du nord du pays.

C'est au vieux réflexe qui le portait à protéger son appareil que le P.C.P. s'est replié sur lui-même, après le 25 novembre 1975, pour réapparaître au cours de l'année 1976 (après les élections législatives et présidentielle). Le P.C.P. ont rapidement capté le leader socialiste refusant de donner des garanties concernant la protection des acquis de la révolution (réforme agraire, nationalisations, secteur autonome), il est vrai, en outre, que les bases communistes se sont montrées hostiles à tout compromis. Mais il ne faut pas oublier qu'entre-temps le président Carriel s'était montré hostile à toute la réforme administrative, un gouvernement de l'Europe du Sud.

Après la rupture avec le P.C.P., M. Mario Soares a donc conclu un accord avec le Centre démocratique et social. Mais il en a tiré le prix fort puisque son allié (issu de la famille démocrate-chrétienne) a obtenu trois portefeuilles-clés dans le second gouvernement : les affaires étrangères, le commerce et la réforme administrative. Sur le plan politique, cette nouvelle alliance entre les socialistes et le C.D.S. a eu plusieurs conséquences.

En premier lieu, la création d'un nouveau parti, l'Union de la gauche socialiste démocratique (U.G.S.D.), par M. Lopes Cardoso et ses amis dissidents du parti socialiste, des indépendants et des membres de petites organisations de gauche. Dès à présent, selon un sondage, 10 % de l'électorat portugais serait disposé à voter pour ce nouveau parti de gauche, dans le cadre des élections anticipées.

Flattant le danger d'un dérapage trop important vers la droite, M. Mario Soares a rapidement engagé des négociations avec un mouvement politique créé en 1976, le Groupe d'intervention socialiste (GIS), qui regroupait une trentaine d'intellectuels de gauche, très proches des idées défendues par le groupe des neuf et du major Melo Antunes. Fin février, le GIS annonçait sa dissolution et faisait savoir que ses membres adhèrent individuellement au parti socialiste.

En revanche au sein de la droite, le parti social-démocrate (P.S.D.) vit dans une grande confusion. Après avoir abandonné la présidence de son mouvement, en novembre dernier, M. Sa Carneiro était remplacé le 29 janvier dernier par M. Sousa Franco, leader de l'aile modérée du P.S.D., favorable à un rapprochement

avec les socialistes. Or, coup de théâtre, le 4 avril, la commission politique et son président donnaient leur démission. Celle-ci intervenait quelques jours après une interview accordée à la radio portugaise par M. Sa Carneiro, dans laquelle il souhaitait que la date des élections soit avancée, en espérant que le scrutin dégage une nouvelle majorité opposée à la Constitution ainsi qu'au président de la République. Le 16 avril, au cours d'un conseil national, la commission politique maintenait sa démission, tandis que M. Sa Carneiro se disait prêt à reprendre la présidence du P.S.D. au cours d'un congrès extraordinaire prévu pour le mois de juin prochain.

M. Sa Carneiro, exclu de la majorité parlementaire à laquelle son parti a appartenu pendant ces trois dernières années, se voit aujourd'hui contraint de faire monter les enchères politiques pour prendre à son compte le mécontentement populaire et favoriser par là une rupture entre les socialistes et le C.D.S. Cette stratégie du pire risque de menacer les institutions.

Car le leader du P.S.D. bénéficie au sein des forces armées de la sympathie des éléments de droite et opposés au socialisme, mais leur désir de prendre une revanche sur la « révolution des œillets ». En novembre dernier, une tentative de soulèvement militaire dans le nord du pays a été évitée grâce aux « pressions » de l'ambassade des Etats-Unis à Lisbonne. Le général Pires Veloso, commandant de cette région militaire, était démissionné.

Le fragile équilibre maintenu par le président de la République a de nouveau été rompu, il y a quelques semaines, avec le différend qui a opposé le président-major de l'armée de terre, le général Rocha Viera, au gouverneur militaire de la région de Lisbonne, le général Vasco Lourenço. Au-delà du débat sur les valeurs hiérarchiques, cet incident illustre l'éclatement du bloc militaire qui favorisa le coup de force du 25 novembre 1974. La droite militaire, à l'époque, approuva son appel logistique et « groupe des neuf » auquel appartient le général Vasco Lourenço, dans le but d'éliminer des unités militaires les éléments révolutionnaires. Aujourd'hui, avec une logique toute militaire, elle souhaite marginaliser les derniers résistants du mouvement des capitaines » autour du coup d'Etat du 25 avril 1974. Le major Melo Antunes et ses amis risquent à terme d'être chassés du Conseil de la révolution.

En démissionnant, les généraux Rocha Viera et Vasco Lourenço, et en les remplaçant par des hommes de la hiérarchie traditionnelle (10), le général Ramalho Eanes a-t-il déstabilisé le conflit. Pour combien de temps ?

(1) Le 28 mai 1926, les forces militaires commandées depuis Braga, dans le nord du Portugal, par le général Gomes de Costa, envahirent Lisbonne, renversèrent la République et instaurèrent la dictature.

(2) Cf. Afrique australe : de Kissinger à Carter. — Le rapport Kissinger sur l'Afrique australe et ses prolongements français et européens, de Barry Cohen et Howard Schless, L'Harmattan, Paris, 1977.

(3) Cf. « Atlantique sud et Afrique australe », de Kissinger à Carter, dans la Revue française d'études politiques africaines, décembre 1977.

(4) « L'ennemi portugais de Kissinger », dans le Nouvel observateur du 9 février 1978.

(5) Lettre personnelle de M. Vasco Gonçalves aux auteurs du présent article.

(6) Il faut souligner que le P.S. a été créé en 1973 non pas à Paris, où résidait M. Mario Soares, mais à Münsterfeld, au R.F.A., dans les locaux de la fondation culturelle Friedrich Ebert, très proche du S.P.D.

(7) Cf. Le Portugal d'Otelo - La révolution dans le labyrinthe, par Jean-Pierre Lévêque, éditions Jean-Claude Lattes, Paris, 1976.

(8) Cf. Libération, 18 juillet 1975.

(9) Cf. Les jeux des militaires au Portugal », dans le Monde diplomatique, décembre 1977.

(10) La principale opposition à l'Internationale vient du secteur tertiaire de la population : les syndicats des employés de bureaux, des banques et des assurances.

(11) Les résultats des élections législatives du 25 avril 1976 avaient donné 147 députés à la gauche et 115 députés à la droite.

(12) Les généraux Pedro Cardoso et Oliveira Rodrigues.

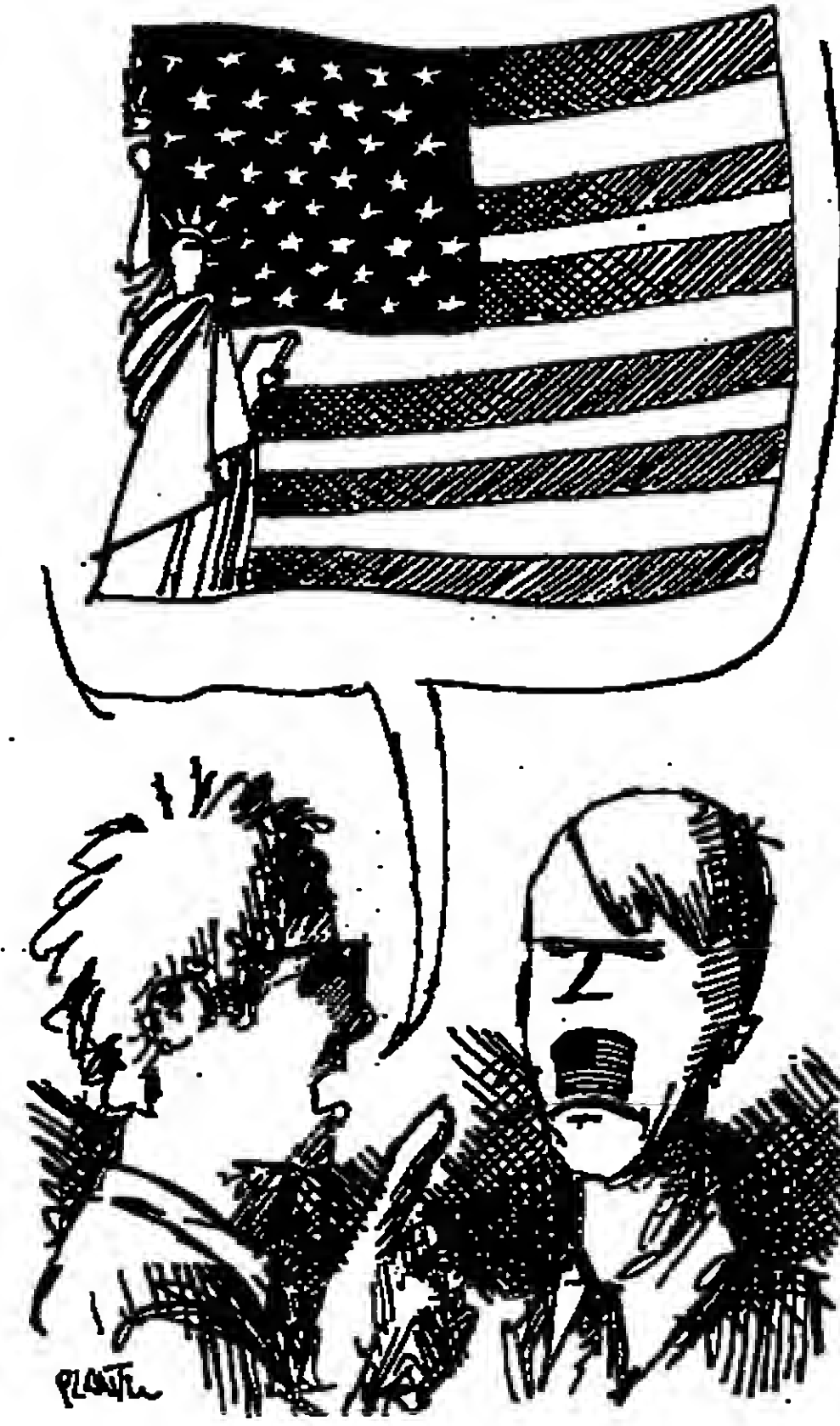
école française d'hôtesse, de langues, de secrétariat. (ENSEIGNEMENT PRIVE) FORMATION AUX CARRIÈRES d'Hôtesse de l'air, d'Hôtesse de tourisme, de Secrétaires bi-trilingues FORMATION PROFESSIONNELLE L'Ecole est, notamment, spécialisée dans la formation du personnel commercial des Compagnies Aériennes et des Agences de Voyages. 11 bis, rue de Milan (St-Lazare) 75009 PARIS - Tél. 526-79-88 - 878-02-15

Les Grandes Routes Aériennes Europe - Algérie 103 Vols Par Semaine Londres - Barcelone - Genève - Alger Bruxelles - Alicante - Toulouse - Oran Francfort - Rome - Palma - Nice - Constantine Madrid - Paris - Lyon - Marseille - Annaba AIR ALGERIE

L'ESSOR DU CONSERVATISME AMÉRICAIN

A la faveur des difficultés économiques et de la crise des valeurs la vague libérale a reflué au profit d'une droite triomphante

Reportage de PIERRE DOMMERGUES



« Ils essaient tous de nous tuer. Depuis des siècles, les juifs ont le désir secret d'exterminer l'homme blanc. Qu'est-ce que l'intégration, sinon le meurtre progressif de notre race? Aujourd'hui, le génocide s'accélère. On offre nos précieux enfants — notre Avenir — aux singes beuveurs qui les attendent dans ce que ces misérables de Fédéraux appellent des écoles. »

« Notre objectif numéro un est de renvoyer le nègre chez lui, dans les jungles d'Afrique. Nous voulons des bateaux, pas des autobus (« Bussing not Busing »). Cela coûtera moins cher que le welfare, le drogue, le crime et tous les autres frais qu'entraînent les nègres et leur intégration. »

Ce racisme primaire réapparaît en affiches sur les murs. On l'entend à nouveau à la radio. Les croix gammées se vendent bien, en général par correspondance. Comme les livres qui jouent

sur la nostalgie et la pornographie (la Patina de Buchenwald). Thunderbolt, la publication du Parti national américain pour le droit des États, l'un des groupes néo-fascistes, est diffusé à 15 000 exemplaires. Son directeur, J.B. Stone, affirme : « Cela ne sert à rien de tirer individuellement sur des juifs ou des nègres. Ce qu'il faut, c'est un programme national de destruction. »

Le Parti national-socialiste blanc, l'autre organisation fasciste, n'a guère que quatre cents membres. Ses dirigeants considèrent que les circonstances sont favorables à son développement : « L'image nazie attire puissamment ceux qui manquent de confiance en eux-mêmes. » Les membres du Ku-Klux-Klan ont également foi en l'avenir : « Le Klan, confie le Grand Dragon Calvin Craig, est le type d'organisation qui croît et décroît selon des cycles. Le cycle est aujourd'hui à l'inflation, au chômage, au crime. Tous les

ingrédients qu'il faut pour que le Klan se développe. »

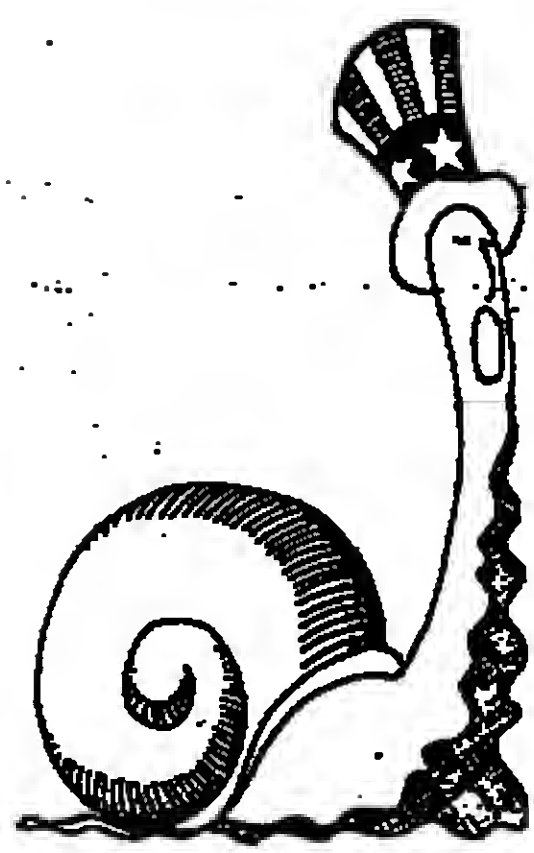
Le Klan est puissant dans l'armée, où la discrimination est illégale mais réelle : les Noirs sont affectés plus souvent que les Blancs aux corvées et aux casernes (deux fois plus), moins souvent promis au grade d'officier (trois fois plus), plus souvent mis « au trou » (deux fois plus). Au camp militaire de Pendleton, en Californie, une rixe éclate en novembre 1976 à la suite des provocations du Klan que l'administration tolère. Bilan : quatorze fusiliers marins sont arrêtés : des Noirs (douze mutés), des Blancs connus pour leurs sympathies au Klan. Signe des temps nouveaux, les soldats blancs contestent la décision de mutation et demandent 250 000 dollars de dédommagement! Quant aux Noirs, il faut une mobilisation nationale pour qu'ils soient acquittés après plus d'un an de péripéties judiciaires.

plus élevées pour des risques identiques. On retrouve pêle-mêle des arguments divers : ERA détruit la famille en légalisant les mariages homosexuels. ERA défavorise l'époux devenu pour moitié responsable financièrement de l'entretien et de l'éducation de ses enfants. ERA porte atteinte à la hiérarchie en encourageant l'ordination des femmes.

Les modalités d'action. — A la différence de la droite des années 50, celle de l'horizon 80 se nourrit de problèmes concrets : l'avortement et son coût social, les homosexuels et l'enseignement primaire, les droits des femmes et leur rôle dans la famille. Elle se mobilise sur tout ce qui est perçu comme une attaque contre la famille et un gaspillage des deniers de l'Etat. Elle forme des coalitions pour exiger la construction du bombardier B1 et la sauvegarde du canal de Panama.

A l'instar de la « nouvelle gauche » des années 60, la nouvelle droite est activiste, participationniste — voire « démocratique » dans les prises de décisions au niveau local. Les tactiques des années 60 sont parfaitement assimilées : la majorité silencieuse a appris à descendre dans la rue. Elle organise des manifestations de masse, fait du porte à porte, cherche la publicité des médias, conteste la justice et utilise le tribunal comme tribune politique. Elle est en train de devenir la droite populaire la mieux organisée du monde.

La majorité silencieuse prend la parole



— des cols bleus, des cols blancs, de nombreuses femmes.

Avec la crise, l'extrême droite, comme on pouvait s'y attendre, réussit à faire parler d'elle. Mais l'essentiel est ailleurs : c'est l'émergence d'un puissant mouvement de masse conservateur, la prise de parole de la majorité silencieuse, composée par la classe moyenne blanche

droits égaux (Equal Rights Amendment, ERA) qui ferait de la femme l'égal de l'homme devant la loi.

L'organisation Save our Children (Sauvons nos enfants, SOC) lutte pour la protection des enfants (et des adultes) contre les homosexuels. Son succès repose sur une exploitation adroite de l'ambiguïté de la notion « de l'innocence ». Un sondage du New-York Times (juillet 1977), 56 % des personnes interrogées considéraient que, « d'une façon générale », les homosexuels doivent avoir les mêmes droits à l'emploi mais, lorsqu'on aborde les professions spécifiques, la réticence se précise : à l'armée, l'égalité n'est acceptée que par 51 % des mêmes personnes interrogées, dans la profession médicale par 44 %, à l'église par 36 % et à l'école primaire par 27 % seulement. Ancienne Miss Oklahoma, « reine des sœurs » de Floride, championne de la lutte contre les droits égaux des homosexuels, Anita Bryant affirme : « Je ne déteste pas les homosexuels. Au contraire, je les aime. C'est le péché d'homosexualité que je hais. » Et elle ajoute : « Ce n'est pas un combat personnel, c'est le combat de Dieu. » En juin dernier, avec l'aide de plusieurs milliers d'activistes bénévoles, elle remporte une victoire éclatante à Miami : le projet visant à bannir la discrimination dans l'emploi et le logement pour « préférence effective ou sexuelle » est repoussé par une large majorité populaire.

Un autre mouvement, Les Américains unis pour la vie (Americans United for life), dénonce « les effets catastrophiques de l'avortement sur l'enfant à naître et aussi sur la mère, le père, la communauté, la nation ». Il alerte l'opinion publique sur « les politiques antinatalistes du gouvernement, la manipulation génétique destinée à modifier la structure naturelle de la famille, et l'euthanasie ». Les troupes anti-avortement gagnent une première bataille en 1977 : les fonds fédéraux sont supprimés sauf si la vie de la femme est en danger (amendement du député républicain Henry J. Hyde). Mais la victoire sera l'annulation de la décision de la Cour suprême de 1973 qui reconnaît à toute femme le droit à l'avortement dans les trois premiers mois de la grossesse.

C'est contre l'ERA que se déchaîne la nouvelle droite : adopté par trente-cinq États, l'Amendement pour l'égalité des droits de la femme doit être approuvé par trois États de plus pour devenir constitutionnel. La lutte est serrée : la date limite de mars 1979 se rapproche ; aucun État n'a ratifié l'amendement depuis que l'ERA est devenue la cible d'une vaste campagne. C'est en 1923 que l'amendement fut proposé pour la première fois au Congrès ; il est repris en 1946 dans le contexte défavorable d'un chômage latent ; en 1972, il obtient l'approbation du Congrès mais il est soumis aux électeurs au moment où commence la crise. Or, c'est un amendement coûteux pour le pétrolier : « Si les femmes avaient gagné en 1970 la même salaire héritaire que les hommes, remarque Ms Magozine, cela aurait coûté aux seuls employeurs 96 millions de dollars (...) et 303 milliards s'il y avait eu une égalisation des salaires et des fonctions. »

Pour la Fédération nationale des femmes du Parti américain, les positions sont claires : « Nous refusons de permettre aux femmes d'être obéissantes à un statut d'égalité. Nous nous engageons à vaincre le prétendu amendement qui porte atteinte à la dignité de la femme et à l'héritage judéo-chrétien. » Une campagne nationale est lancée

par les groupes de base avec l'appui organisationnel de puissantes formations comme le Comité conservateur et le soutien financier des compagnies d'assurances qui emploient une majorité de femmes et exigent de celles-ci des cotisations

SAMUEL HUNTINGTON* : « Je ne me considère pas comme un néo-conservateur. J'ai toujours été conservateur. »

« EN Amérique, nous n'avons pas de tradition conservatrice aristocratique, ni de tradition marxiste, ou socialiste. Nous sommes un pays fondamentalement libéral. Le spectre politique est plus limité qu'en Europe. Le conservatisme est un réflexe périodique. Aujourd'hui, c'est une réaction contre la suractivité des années 60. A l'époque de Kennedy et de Johnson, on croyait que l'on pouvait refaire le monde et la société, que l'on pouvait générer une grande société et s'engager militairement à l'étranger. Aujourd'hui, chacun reconnaît les limites de ce qui peut être fait. A vrai dire, bien des problèmes peuvent être réglés par l'inaction, par la « négligence bienveillante ». En tout cas, les problèmes ne sont pas résolus en dépensant davantage d'argent. »

On ne revient toujours au conflit essentiel entre liberté et égalité. En Amérique, ce conflit a été moins marqué qu'en Europe où la liberté est généralement associée aux valeurs aristocratiques et l'égalité aux valeurs prolétariennes. La raison en est, sans doute, que nous sommes fondamentalement le pays de la classe moyenne. Mais, au cours des années 60, ces polarités se sont fortement développées et elles sont entrées en conflit. Je considère que le pendule est allé trop loin du côté de l'égalité, et qu'il doit revenir du côté de la liberté — c'est-à-dire d'une certaine gouvernance totale. Pour ma part, je ne me considère pas comme un néo-conservateur. J'ai toujours été conservateur. »

Le rôle du gouvernement? Aucun d'entre nous ne veut la destruction du gouvernement, ni le retour au dix-neuvième siècle. Le gouvernement a un rôle de régulateur de l'économie ; il peut donner une certaine direction à la société. »

L'éducation? Personne n'a de droit inné à une somme déterminée de savoir. Mais chacun a droit à l'éducation qui correspond à ses capacités et à son talent. »

Les Noirs? Ils progressent sur de nombreux fronts — l'enseignement, la fonction publique, les affaires — selon le schéma classique de l'Amérique, comme les autres ethnies. La croissance économique aide à briser les barrières de la mobilité individuelle. Un jour nous aurons une classe moyenne noire substantielle. »

Le chômage? Il est lié à l'immigration clandestine : plusieurs millions de Mexicains concurrencent tout particulièrement les Noirs. Il disparaîtra avec la reprise de la croissance. »

L'action anti-féministe? La participation raciale est importante, mais l'idée d'un quota racial est contraire aux valeurs fondamentales de notre pays. Si un sys-

tème de quota était appliqué, le médecin noir se poserait éternellement la question suivante : « Suis-je médecin parce que je suis compétent... ou parce que je suis noir? »

La démocratie? La Constitution a été explicitement conçue pour limiter le pouvoir des majorités populaires. Nous sommes en démocratie — mais en démocratie libérale. Le premier principe est la limitation des pouvoirs — c'est-à-dire le bien-être.

L'euro-communisme? Sa montée crée une situation nouvelle qui nous pose des problèmes, mais qui en pose de plus graves encore aux Soviétiques. »

Nos relations avec l'Union soviétique sont caractérisées par un mélange de coopération et de compétition. Nombreux sont les domaines où nous collaborons, négociations ou essais de négociation. L'Union soviétique a besoin de la technologie occidentale et de la nourriture américaine. Il est très souhaitable de créer une relation d'interdépendance. Mais ce n'est pas facile : les Soviétiques ne veulent pas dépendre d'autres pays. L'histoire de l'U.R.S.S. est celle d'une alternance entre des périodes d'ouverture et de fermeture à l'Occident. Actuellement, la compétition est plus importante que la coopération, même s'il existe aujourd'hui des éléments de coopération non négligeables. »

Quant au tiers-monde, l'administration Carter s'est engagée à accroître son aide aux pays les plus pauvres. Le président considère qu'il est indispensable que se développent les relations entre les pays avancés et les pays désavantagés. Dans les années à venir, nous verrons certainement se multiplier les rapports des Etats-Unis avec les pays du tiers-monde, qui jouent un rôle économique ou politique au plan régional ou mondial. Ce sera le cas, en particulier, des pays que le président a visités au cours de son voyage en décembre dernier : l'Inde, l'Iran. Si vous regardez l'histoire des relations du tiers-monde avec l'Union soviétique et les pays occidentaux, vous remarquerez que les Soviétiques établissent souvent les premiers contacts alors que les institutions sont à peine établies, mais qu'ils ne peuvent guère offrir que des armes. Aussi, au fur et à mesure de leur développement économique, les pays du tiers-monde doivent se rapprocher du système économique occidental. »

L'un des auteurs de l'étude de la Commission présidentielle sur la crise de la démocratie, actuellement adjoint de M. Zolotor, responsable pour la sécurité nationale (voir notamment page 8) « des initiatives désirables pour la démocratie ».

JAMES Q. WILSON
entre conser

مكتبة من الأصل

صحة من الامم

L'ESSOR DU CONSERVATISME AMERICAIN

alors le statut social doit être, en partie, fondé sur les différences héréditaires entre les personnes. Il s'est trouvé des sociologues pour franchir l'étape des suppositions: pour eux, ce n'est plus la pauvreté qui limite le développement des compétences, c'est l'absence de compétences qui limite la richesse.

Pis contre, avec l'administration Carter, le lien est institutionnel: Huntington est actuellement l'adjoint de Brzezinski pour la Sécurité nationale. La Trilatérale, l'administration Carter, le « cercle Harvard », le Comité pour le danger présent, le Comité conservateur, le programme de salut national, les provocations du Klan — une certaine continuité se manifeste.

Des « limites désirables » pour la démocratie

DANS l'étude de la Trilatérale consacrée à la crise de la démocratie (17), Samuel Huntington écrit que, de même qu'il existe des limites désirables à l'expansion économique, il faut reconnaître qu'il y a des limites désirables à l'expansion indéfinie de la démocratie politique.

au-delà des différences entre les pays capitalistes et socialistes, pauvres et riches, noirs, jaunes ou blancs. C'est la voie ouverte à un gouvernement de type corporatiste et technocratique qui peut gérer des éléments protofascistes.

Vers un « fascisme à visage humain »

DANS l'Amérique des années 70, on trouve héroniaque des traces de protofascisme. Les plus inquiétantes ne sont pas liées au regain pourtant spectaculaire des manifestations de l'extrême droite, mais au développement insidieux de tendances fondamentalement antidémocratiques que l'on présente comme les conditions nécessaires d'une nouvelle rationalité, d'une nouvelle interdépendance, d'un nouvel humanisme.

La carte de l'« humanisme planétaire »



Comme leurs illustres prédécesseurs dans l'histoire américaine — Madison, Jay, Hamilton, — les nouveaux conservateurs ne sont hostiles à la démocratie et aux réformes égalitaires qu'en tant que « échecs » démocratiques et à la surcharge sociale.

La dernière raison est la conscience que le potentiel économique est désormais hors des Etats-Unis: alors que le taux de croissance intérieure stagne à un faible niveau, le commerce international continue à se développer au rythme annuel de 8 %; la production internationale des multinationales augmente chaque année de 10 %; plus du cinquième de la production industrielle des pays à économie de marché est contrôlé par des firmes dont les investissements, les transferts fiscaux, la capacité de production et la politique de vente ont une base transnationale.

tion trilatérale, sont rendues publiques et discutées dans des conférences internationales où s'amorce le difficile dialogue Nord-Sud. Elles sont conciliées à l'occasion de rencontres techniques entre les pays socialistes et capitalistes, riches et pauvres, où sont posés des problèmes concrets, en termes non politiques (ou volontairement dépolitisés) tels que la lutte contre la pollution, les moyens de communication par satellite ou les nouveaux régimes des océans (20).

Leur conservatisme n'est pas rétrograde, comme celui de la droite populiste nationaliste dont il a été précédemment question. Il n'est pas coupé de l'histoire, comme celui des « traditionalistes », représentés par Peter Viereck, Russel Kirk et surtout Robert Nisbet qui déolare le tripartite idyllique d'après la Reconstruction. Il est moderniste, tourné vers l'avenir, confiant en l'évolution technologique. Il est indifférent au devenir humain — ce qui ne l'empêche pas d'être, ou de paraître, bienveillant lorsqu'un rapport de forces l'exige ou lorsqu'il escompte des avantages d'une politique « générale ».

C'est dans ce contexte qu'est proposée une stratégie de coopération à trois niveaux: d'abord une collaboration accrue entre les pays frères trilatéraux afin de réduire la concurrence sauvage mais aussi le réflexe protectionniste. Ensuite, une collaboration avec les « pays socialistes avancés » qui partagent « de fait » certains intérêts avec les « pays capitalistes avancés ».

Avec le président Carter, la politique des « nouveaux fédéralistes » s'affirme, assérie, il est vrai, de nuances particulières: le processus de mondialisation s'accélère sous le contrôle du gouvernement. La réorganisation des ressources prend le pas sur la recherche de l'équilibre entre les puissances. Le nouvel ordre international inscrit sur l'horizon d'austérité: il convient de réduire les aspirations des pays pauvres comme celle des citoyens pauvres à l'intérieur de la nation.

Le mécanisme est connu. Ce qui l'est moins, c'est la volonté, d'ailleurs récente, de l'appliquer à l'échelle du monde. Hier, le conservatisme structurel sécrétait un processus de collaboration de classe: les ouvriers étaient amenés à la table de négociation, face au patronat éventuellement en présence des représentants du gouvernement. Aujourd'hui, l'objectif est d'instaurer la collaboration de nations que tout sépare: les pays du tiers et du quart monde sont invités autour du tapis vert afin d'examiner, avec les « pays avancés », et en présence des Etats-Unis, la « gravité » de la crise et la complexité de « l'interdépendance », et d'accepter un calendrier raisonnable de revendications, établi par les nations les plus puissantes.

Une « bienveillante » fermeté

UNE collaboration, enfin, avec les pays pauvres, car, toujours selon M. Brzezinski, l'un des objectifs principaux est de « fagotter un ordre mondial plus juste et plus équitable ». L'accent ne doit pas être mis sur le « statu quo » mais sur « un système de réorganisation qui englobe et récupère, de plus en plus, les pays du tiers et du quart monde dans une entreprise coopérative ».

Ainsi les grandes lignes de la politique étrangère du président Carter se superposent à celles de sa politique intérieure: réorganisation nationale et internationale de l'austérité, mais aussi report des responsabilités sur les plus déshérités, générosité symbolique destinée à maintenir le « statu quo », renforcement d'une idéologie de la conciliation permettant d'appliquer les principes du socialisme pour les riches et ceux du capitalisme pour les pauvres. Une des clefs de la stratégie de M. James Carter — mais aussi du gouverneur Brown et de la plupart des « nouveaux politiciens » des années 70 et 80 — est de poser les problèmes en dehors de la sphère « politique », au-delà de la « politique partisane » et dans le champ de la « politique post-partisane ». En politique intérieure, le président Carter s'installe d'emblée au-delà des divergences entre démocrates et républicains, pauvres et riches, Noirs et Blancs. En politique étrangère, il entend se situer

forgent au pas

Hier, les conservateurs arboraient le masque du « libéralisme » pour offrir aux Américains pauvres un « welfare » aux apparences avantageuses qui servait d'abord à relancer l'économie nationale brisée par la crise de 1929 et à contenir les pressions populaires. Aujourd'hui, les nouveaux conservateurs s'approprient à proposer aux pays pauvres des concessions, certes non négligeables, dont l'objectif principal est cette fois la relance de l'économie internationale et la pacification des peuples en voie de développement. Cette nouvelle politique apparaît comme un New Deal à l'échelle du monde ou, pour reprendre l'expression de Brzezinski, un « humanisme planétaire ».

La politique étrangère des néo-conservateurs est double: d'un côté, la recherche d'une coopération « tous azimuts » sous le contrôle « bienveillant » des Etats-Unis; de l'autre, la volonté de maintenir, voire de renforcer, le potentiel militaire classique et nucléaire. Loin d'être contradictoires, ces voies sont complémentaires. Elles se conjugent pour imposer la participation de tous, le libre sacrifice de chacun dans l'intérêt de la communauté mondiale. Pour permettre aux Etats-Unis de retrouver leur équilibre commercial et préserver leurs privilèges, les alliés trilatéraux sont invités à payer la note de leur américanité dans des proportions encore jamais atteintes. Les pays pauvres sont conviés à suivre la voie traditionnelle réservée aux Américains déshérités, les Noirs en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

Les classiques: Buckley William F. Rember Left and Right, N.Y. 1963. Burke Edmund, Reflections on the French Revolution (1790), Pelican, Londres, 1968. ... Les révisés: American Opinion (réducteur en chef Robert Welch), Belmont, Mass 02178. ... Les organisations: American Enterprise Institute, 1100 17th St. N.W., Washington D.C. 20036.

de

La seconde, c'est la peur — réelle et (ou) cultivée — des pays en voie de développement. Dans les années 60, les néo-conservateurs craignaient « la vague démocratique » des minorités ethniques à l'intérieur des frontières que la liberté qui revendiquait l'égalité plutôt que la liberté et préféraient l'action directe aux chemins de la représentation. Dans les années 70 et 80, l'inquiétude se concentre sur les pays de la périphérie, animés d'aspirations nationalistes, conscients des inégalités sociales et économiques. A Lima, en 1975, les pays pauvres n'ont pas exigé que leur part dans la production industrielle mondiale passe de 9,3 % à 25 % en vingt-cinq ans?

« CE QU'IL AVAIT EN LUI, IL LE CHERCHAIT AILLEURS »

Une révolte contre l'Occident

« L'Asymétrie économique et technique qu'affiche l'Occident n'implique aucunement que le système social et culturel de ce dernier soit meilleur que les autres. Il va de soi que chaque culture sollicite son génie propre pour adapter la technologie aux besoins matériels et spirituels de la collectivité qu'elle englobe. La croissance économique peut par conséquent aller de pair avec la préservation des valeurs spirituelles et esthétiques d'une nation et la création d'institutions culturelles et sociales appropriées, sans qu'il y ait rupture avec le passé et l'histoire de cette société. En se fondant sur ce principe, on comprend plus facilement que le modèle occidental de développement ne soit pas nécessairement adaptable aux exigences d'autres sociétés humaines. Il devient inutile de vouloir comparer entre elles les nations pour les entraîner dans une concurrence injustifiée : être classé premier ou dernier n'a aucun sens. La vie des sociétés ne se mesure pas de manière quantitative, en fonction des critères imposés par la vision anthropocentriste de l'Occident. Le développement industriel d'un pays doit tenir compte de la société existante. Les emprunts à la technique occidentale exigent jugement et clairvoyance, chaque société doit se référer à sa culture propre. »

comme dirigeant de la division Jeunesse à l'UNESCO, savait qu'il maîtrisait pleinement de nombreuses disciplines et peut discuter sur un pied d'égalité avec les savants. Le sévère mise en garde contre l'occidentalisme que représente ce livre ne recèle donc nul parti pris ou mauvaise humeur, et traduit avant tout l'expérience acquise par l'auteur dans divers pays, et d'abord dans le sien. Pour des raisons faciles à comprendre, le livre ne met pas en cause directement ce qu'on appelle en Iran la « révolution blanche » du chah, mais il est assez clair que ce qui est d'abord visé ici, c'est le placage sur les structures traditionnelles et à leur détriment d'une révolution capitaliste occidentale. On ajoutera volontiers : avec la démocratie bourgeoise en moins, encore que Naraghi mette un peu dans le même sac, peut-être pour faire passer plus aisément ses critiques en Iran, le système représentatif européen et les autres importations de l'Occident. Mais le phénomène qu'il évoque dépasse de beaucoup l'Iran, et s'étend à une bonne partie de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. La destruction des structures communautaires villageoises par des réformes agraires de type individualiste, ou simplement par les lois de la concurrence et l'économie de marché, l'appauvrissement des plus pauvres et l'invasion des banlieues urbaines par des légions d'anciens paysans condamnés aux bidonvilles, l'enrichissement affolant des féodaux et compradores grâce à leurs relations avec les régimes en place — telle est la vision que nous offre depuis longtemps la plus grande partie du tiers-monde, que cela soit sous la forme de l'ancien colonialisme ou d'un néo-colonialisme assorti d'indépendances formelles. Dans ce cadre que nous connaissons mais qu'il n'est pas mauvais de rappeler, même aux

intellectuels d'Occident, Ehsan Naraghi s'attache particulièrement à dénoncer la dégradation des cultures authentiques par « l'escalade dans la quantité » des méthodes scientifiques occidentales. Il oppose la « connaissance scientifique » et la « culture » qui est « morale, art, littérature, philosophie, politique ». E. Naraghi, qui reconnaît la valeur permanente des sciences exactes à l'état pur, mathématiques, physique, etc., et souligne la participation de l'Orient arabe à leur élaboration, et qui ne songe pas à dénigrer l'intérêt pour le tiers-monde des sciences naturelles et de la médecine, vise surtout dans son attaque la mise en condition et l'exploitation de la science occidentale au service de la production. Mais la distinction paraît insuffisamment soulignée, et en revanche la contradiction que fait apparaître E. Naraghi entre science et culture est assez artificielle : une science digne de ce nom fait partie de la culture et ne s'oppose pas à elle. Mais sans doute s'agit-il surtout de pointer un « snobisme de la science » que nous ne connaissons plus guère en Occident, mais que l'on trouve encore souvent chez les intellectuels de divers pays. Les préoccupations d'E. Naraghi, sociologue et économiste, vont d'abord aux sciences humaines, et il a raison, dans ce domaine, de dénoncer l'abus des méthodes scientifiques quantitatives aux dépens de la compréhension humaine des problèmes. Mais aussi bien les méthodes scientifiques ne sont que des outils utilisables par quelqu'un et pour quelque chose. L'approche presque exclusivement culturelle de l'auteur ne lui laisse pas beaucoup d'occasions, tout au long de son livre, d'aborder le problème du « qui » : qui fait que et pourquoi ? Si les multinationales sont souvent

dénoncées, E. Naraghi insiste insuffisamment, semble-t-il, sur les causes profondes du bouleversement des structures, qu'il impute au « progrès technique à l'occidentale », sans mettre en lumière la liaison du mode de production moderne avec les appétits de profit et la volonté d'exploitation du capitalisme. Le marxisme est souvent évoqué dans le livre, mais plutôt comme un système politique, voire un système de gouvernement. Or alors, c'est un « modèle de pensée purement occidental », comme le « libéralisme » ou « l'esprit technocratique ». C'est pourquoi, dans la mesure où l'auteur ne s'appuie pas sur l'analyse scientifique des faits sociaux, même quand ces faits ont le caractère particulier des faits sociaux du tiers-monde, il en vient à des conclusions un peu trop volontaristes : « Nous devons nous garder d'introduire chez nous le capitalisme sous sa forme la plus férocité. Il n'y a aucune raison pour que nous abandonnions le pouvoir à une minorité capitaliste », ou bien ailleurs, citant les conclusions d'un congrès africain de l'UNESCO : « La technologie doit être mise au service de l'Afrique, et non l'Afrique soumise sans discernement à des techniques souvent inventées ailleurs », remarques judicieuses, mais qui sont condamnées à rester lettre morte si l'on n'analyse pas comment et en s'appuyant sur quelles forces le capitalisme occidental s'empara du tiers-monde, et quels sont les intérêts qui président à l'expansion des technologies occidentales aux dépens de la population de ces pays. Il est vrai que soulever ces problèmes aurait sans doute rendu la publication du livre difficile en Iran. CLAUDE BOURDET.

(1) Editions Entente, Paris, 1977, 212 pages, 25 F.

PANORAMA IMMOBILIER PROVINCE - ETRANGER

Sur 8000 m2 terrain, Immeuble commercial 1500 m2 en toute propriété. RAPPORT 12 % INDEXE. Selon baux commerciaux 3 - 6 - 9

ORION Michel

Gérant Société Civile et Mobilière 14, rue de Valenciennes - France 75011 Paris - Tél. 16 (49) 95.04.71

A AIX-LES-BAINS

Au bord du lac du Bourget Dans un ensemble de grand standing

VOTRE RESIDENCE A PARTIR DE 115 000 F

Cabinet M.P. BLANC, 11, rue de Genève 73100 AIX-LES-BAINS. Tél. (79) 35.18.65

NORMANDIE

Nouveau port de pêche et plaisance Grandcamp-les-Bains

Residence PORT MADINE Immeuble de standing directement sur le port et la mer Situation exceptionnelle sur la Côte Appartements de studio au 5/6 pièces duplex Renseignements et documentation: Agence SADI-JULIER, 2-4, avenue de la Libération, 14000 Caen, Tél. (31) 93.82.27 Bureau de vente sur place

LES TROIS VALLEES

ski été-hiver

Au cœur de VAL THORENS. Quelques appartements haut standing PRX INTERESSANTS, Crédits 95 % SERITOUR-LA MENIN - 39, rue de Surène, 75008 PARIS - Tél. 280-35-15. Poste 55.05

LES HELIADES Cap d'Agde Des appartements de 1 à 3 pièces sur le port et à proximité des plages Orientation Sud Appartements témoins ouverts. Livraison 1^{re} tranche: Eté 78 Commercialisation: Cabinet MORLOT, Quai d'Azur 34300 Cap d'Agde, Tél. (97) 94.75.50

Ici votre village La St Tropez Votre village, c'est Cogolin. Vos voisins, les artisans dont les pipes et les tapis sont célèbres. Votre appartement, c'est LA CAUQUIERE. Des maisons typiquement provençales entourées de jardins, d'arbres et de fleurs. Et si vous avez envie de sable et de vagues, la mer est à 5 km ; de monde et d'animation, vous allez à St-Tropez. La Cauquiére à Cogolin Un village dans un village. Veuillez m'adresser une documentation complète Nom : LA CAUQUIERE et ses appartements Adresse : LA CAUQUIERE - Rue Marceau - 83110 Cogolin.

St trojan les bains ile d'oléron

les bris

Encore 9 villas à partir de 235 900 F. 3 et 4 pièces, garage et jardin. Renseignements : SECOP 34, rue des Ardennes, 75018 PARIS, Tél. 201-06-50

OVRONNAZ - VALAIS 1400 m

Station SUISSE dans CHALETS RESIDENTIELS de 7 Appartements A chacun son entrée privée. Appart. de 2 à 4 pièces en duplex entièrement équipé + grand balcon + place de parking. De F.S. 219 000 à F.S. 231 000 Visitez nos réalisations de qualité suisse traditionnelle. Autorisation d'achat possible pour étranger. Cadre typique dans la verdure, calme et excellent ensoleillement. Visites, renseignements, vente, documentation gratuite directement auprès de Constructeur-promoteur J.-M. GAUDARD, CE (912) OVRONNAZ Tél. : (027) 84-35-53 - Télex : 31569

HABITER Dans un climat privilégié Dans une ville dynamique A 10 km de la plage A moins de 100 km : stations de ski PERPIGNAN Résidence HELVETIA 15, quai de Genève Dû 2 au 6 pièces. 3300 F le m2. Moyen Terme Livraison Juin-Juillet 1978 Inter Calan - L. SERBETH, 1, pl. Calan, 66000 Perpignan, Tél. (98) 34.40.84 et 53 80 rue de Bagat, Place de la Loge, 1, rue St-Jean, 66000 Perpignan, Tél. (98) 34.40.77 Ecole Immobilier, Galerie Marchande Auchan, 66000 Perpignan, Tél. (98) 30.30.23

Pour vos prochaines vacances LA COTE D'AZUR VAROISE

- SAINT-MANDRIER A 10 mn de Toulon. Villa 5 pièces à 300 mètres du port et de la plage. 360 000 Francs.
- CAVALAIRE Mas 2- et 5 pièces à 800 mètres du centre, accès direct à la mer. A partir de 250 000 Francs.
- SAINTE-MAXIME Studio tout équipé avec large balcon, au calme, à 50 mètres de la plage. 150 000 Francs.

SERITO Promoteur-Constructeur, 6, av. Marcel-Castlé 83000 Toulon, Tél. (94) 41.42.16

PROPRIETE UNIQUE. 155 km PARIS-SUD (Loiret) RESIDENCE PRINCIPALE: Séjour rustique 60 m2, cuisine, 5 chambres avec cabinet toilette, salle de bains, W.-C., garage, sous-sol, chauffage, piscine chauffée. MAISON SECONDAIRE: nombreux communs, parc avec essences rares, rocailles, 2 étangs, le tout sur 12 ha. Prix: 2.000.000 F. Crédit possible THYRAULT, 8970 ST-FARGEAU - Tél. (85) 74.08.12

MARINAS BAHIA DE ROSAS AMPURIABRAVA

- Villas à partir de 985.000, -- Plus.
- Terrains à partir de 450.000, -- Plus.
- Villas avec amarré privée sur les canaux F 3 - 2.900.000, -- Plus.
- Possibilité de crédit jusqu'à 80 %.

Typ. Galicià : 1.520.000 Plus Pour tous renseignements retourner ce bon à: FUNDAMENTA, Place San Pedro 4, Rosas, Gerona, Espagne. Tél. : (19) 84.72 / 25.58.54. Nom: Adresse:

LE SOLEIL BRONZE DEJA

Sur la Côte à Mandelieu A «(de Summer)», dans de petits immeubles, de beaux appartements vous attendent. Il y a des studios et des 3 pièces à un prix très raisonnable.

Découvrez-les chez SEGIMO, 5, rue des Chasseurs, 75017 PARIS. Tél. 227.95.93 Réalisation SEGIMO

SIFIM n° 1 de la COTE D'AZUR Les programmes immobiliers (appartements et villas) en souscription ou achetés, classés par quartier, nombre de pièces et prix. Renseignements : 15, rue de la République, 06000 NICE. COTE D'AZUR - CANNES - NICE, 15, rue de la République, 06000 NICE, 39.50.91 SAINT-LAURENT-DU-VAR, Port de St Laurent, 31.04.21

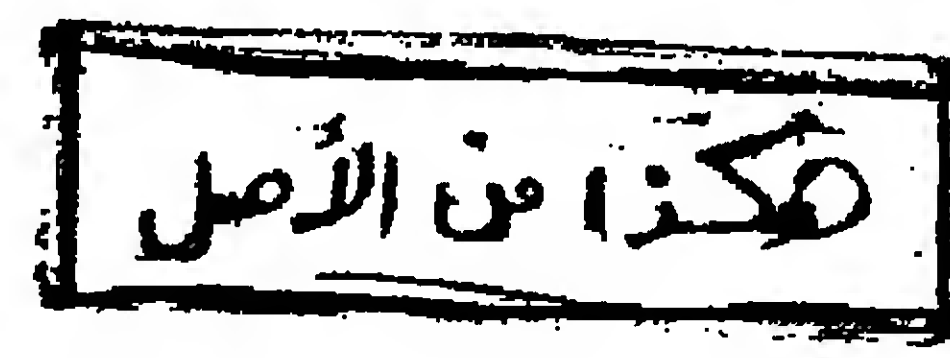
SSI COTE D'AZUR

Nos 6 agences entre Cannes et Menton vous proposent l'une des plus importantes sélections immobilières. Formule nouvelle multi-services. Gestion, entretien, etc..

Société Services Immobiliers SSI 6 RUE DE LA BUFFA 06000 NICE, Tél. (93) 82.36.37 Bureaux: 21 et 25 bis bd Kennedy 06000 Cannes-sur-Mer

Cette rubrique paraît dans Le Monde, Le Monde Diplomatique, la Sélection Hebdomadaire du Monde, le Monde de l'Education. Prochaine parution le 2 juin 1978. Renseignements MULTIMEDIA, 271-32-55.

Le Monde publie un numéro spécial des « Dossiers et documents » sur LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 1978 152 PAGES - 15 F Les résultats complets Les programmes des partis L'évolution des tendances



CHI Un comp... La première de France CITROËN

CHINE

La 5^e Assemblée populaire nationale et la nouvelle Constitution

Un compromis entre le désir de changement et la nécessaire continuité

La cinquième Assemblée populaire nationale, convoquée avec deux ans d'antériorité, a adopté la nouvelle Constitution...

Les transformations qui prennent forme peu à peu ne sont pourtant pas aussi grandes qu'il y paraît à première vue...

La fidélité à la pensée de Mao Tse-toung est réaffirmée avec force dans tous les discours officiels...

Le droit des citoyens sont complétés, dans l'article 53, par un rappel de la liberté de mariage...

Les stimulants matériels sont combinés aux stimulants moraux, qui conservent la prépondérance (article 10)...

La nouvelle Constitution fait cependant apparaître quelques modifications organisationnelles...

Les élus sont largement renouvelés, au niveau de l'Assemblée qu'un niveau du gouvernement...

Le front uni révolutionnaire s'étend à nouveau aux partis démocratiques et aux personnalités religieuses...

Le plan décennal prévoit qu'en 1985 la production céréalière atteindra 400 millions de tonnes...

Peu de changements dans le domaine de la politique étrangère, mais on a introduit dans la Constitution la « théorie des trois mondes »...

Confrontée à deux lignes extrêmes opposées — la ligne « tendance à la droite » qui privilégie l'économie et néglige l'idéologie...

Le plan décennal prévoit qu'en 1985 la production céréalière atteindra 400 millions de tonnes...

Le développement économique reste fondé sur le principe « compter sur ses propres forces »...

Le front uni révolutionnaire s'étend à nouveau aux partis démocratiques et aux personnalités religieuses...

Le plan décennal prévoit qu'en 1985 la production céréalière atteindra 400 millions de tonnes...

Le couronnement des ambassades

À l'occasion de leur départ, l'ambassadeur du Pakistan et le begum Oidilbakh ont donné une réception le 12 avril...

Tableau du calendrier des fêtes nationales de 1978, incluant Norvège, Sri-Lanka, Jordanie, Afrique du Sud, Tunisie, Italie, Tonga, Grande-Bretagne, Philippines.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET NOUVEAUX GOUVERNEMENTS

CHINE (5 mars 1978) Premier ministre : M. Houa Kouo-feng; vice-premier ministres : MM. Teng Siang-ping, Li Siem-mien, Su Hsiang-ling...

INDONÉSIE (29 mars 1978) Président de la République : général Suharto; vice-président : MM. Panggabeh...

SYRIE (30 mars 1978) Président du conseil : M. Mohammad Ali Halabi; vice-président du conseil : M. Abdel Halim Khaddam...

Publicité Citroën pour la première dame de France, montrant une Citroën CX et le slogan 'Objectif prioritaire pour Citroën: mettre à votre disposition, grâce à un Département spécialisé...'.

CHYPRE (9 mars 1978) Président de la République : M. Spyros Kyprianou; ministre des finances : M. Andreas Chr. Fostolides...

EGYPTE (18 février 1978) Prince héritier et premier ministre : cheikh Saïd Al-Abdallah Al-Salaym Al-Sabah...

Publicité pour le Cours Privé Minerva, Chateau de l'Épine, 36 Ciron, proposant des cours scolaires et des vacances.

Publicité Citroën Champ de Mars, filiale de S.A. Citroën, 610, rue de la Cavalerie, 75015 Paris.

FRANCE (5 avril 1978) Premier ministre : M. Raymond Barre; garde des sceaux, ministre de la justice : M. Alain Peyrefitte...

SAOÛDI (18 février 1978) Prince héritier et premier ministre : cheikh Saïd Al-Abdallah Al-Salaym Al-Sabah...

Publicité pour le Cours Privé Minerva, Chateau de l'Épine, 36 Ciron, proposant des cours scolaires et des vacances.

La légalisation de l'état d'exception aux Philippines

Illusoire succès électoral du président Marcos

Par PHILIPPE PONS

UNE dictature ne change pas de nature par enchantement parce qu'un beau jour le pouvoir décide d'en modifier la forme...

en effet lieu dans le cadre d'un régime sans séparation des pouvoirs — contrairement à la situation qui prévalait avant la proclamation de la loi martiale...

les décrets pris en vertu de la loi martiale. Que survienne — hypothèse peu probable étant donnée la composition du Bataasang Pambansa — une divergence de vues entre l'exécutif et le législatif...

que l'Assemblée élit le 7 avril n'est que l'ombre portée du pouvoir. L'Assemblée intermédiaire originellement prévue devait être composée des anciens membres du Congrès...

M. Aquino, est le sénateur Balonga, pensa y participer. Jusqu'au jour où le pouvoir décida que le scrutin aurait lieu sous forme de vote bloqué...

La liberté d'expression accordée à l'opposition au cours de la campagne électorale n'a été que l'illusion d'un moment...

En octobre 1978, M. Marcos faisait approuver par un autre référendum une série d'amendements à la Constitution de 1973...

Il existe une différence notable entre l'Assemblée intermédiaire prévue par la Constitution de 1973 et le Bataasang Pambansa...

Lorsqu'il décida d'organiser des élections, le président Marcos a, semble-t-il, pensé que, garanti par toutes les dispositions constitutionnelles...

Pour essayer de le discréditer, le pouvoir l'a accusé d'être un agent de la C.I.A. et un membre du parti communiste...

Violations en série

POUR beaucoup d'observateurs, la famille, M. Marcos a commis la même erreur. Il aurait en effet pu utiliser plus subtilement ses atouts...

Jusqu'à présent, les Philippines prétendent s'être abstenues de participer à l'opération de politique de maintien de l'ordre...

Ces élections ont été l'occasion de vérifier une nouvelle fois le poids des Etats-Unis dans la politique de leur ancienne colonie...

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

Parmi les pays socialistes, seule la Chine a parfois recouru au pavillon somalien. Etats-Unis et Grèce se taillent part de son. Ces propriétaires se répartissent ainsi :

elle assure plus de 50 % des commandes. La flotte de libre immatriculation est inégalement répartie entre les pays qui la pratiquent...

pétrolière mondiale, soit 83 % de la flotte pétrolière de complaisance. L'appareil de transport pétrolier est essentiellement spéculatif...

pour les pays de libre immatriculation : — Moyenne mondiale : 2,05 — Libéria : 2,05 — Panama : 4,55 — Singapour : 2,72 — Chypre : 5,54 — Somalie : 7,3

freine la croissance de leur flotte ou de leurs chantiers navals et menace leur environnement. Aux Etats-Unis même, la marine noire qui a souillé les côtes du Massachusetts en 1977...

TABEAU III. — STRUCTURE DE LA FLOTTE DE LIBRE IMMATRICULATION (1977)

Table with 4 columns: Part de la flotte de complaisance (en %), Répartition par catégories de navires (en %), Part de la flotte pétrolière (en %), Dimension moyenne des navires (en tonnes). Rows include Liberia, Panama, Singapour, Somalie, Bahamas, Bermudes, Flotte mondiale.

Un taux d'accidents élevé

PLUS du tiers (36 %) du pétrole transporté dans le monde l'est sous pavillon de complaisance. 20 % du pétrole importé en France (7) : plus de la moitié de celui qui arrive aux Etats-Unis, dont 10 % seulement navigue sous pavillon américain...

Création des Etats-Unis (1821), le Libéria a adopté l'anglais comme langue officielle et le dollar américain pour monnaie. De même Panama fut-il détaché de la Colombie en 1903 sous l'influence américaine...

Selon M. Adib Al-Jadir, directeur des transports maritimes à la CNUCED, « les secteurs où les flottes de libre immatriculation sont le plus développées — transports en vrac de marchandises liquides et solides — sont les mêmes que ceux dans lesquels les flottes des pays en voie de développement progressent particulièrement lentement... »

— le renforcement du contenu juridique du « lien substantiel » qui devrait impliquer au moins le contrôle économique et financier de l'Etat sur les entreprises d'armement ; — le renforcement du rôle des autorités de l'Etat du port d'escale et des Etats côtiers pour l'inspection des navires et l'application des règles internationales...



(Photo Peter Marlow-Syama.)

DIPLOMATIE ET DROITS DE L'HOMME

L'imposture d'un pseudo-réalisme

De nombreuses démarches ont tenté d'écarter l'idée selon laquelle les prises de position de M. James Carter, d'abord au cours de sa campagne électorale, puis après son entrée à la Maison Blanche, auraient introduit le thème des droits de l'homme dans le champ des relations internationales. Les uns y voient un moyen de glorifier la diplomatie américaine, qui serait ainsi au service non pas seulement d'égoïstes intérêts nationaux mais de principes universels; les autres, et ce sont les plus nombreux, en tirent argument pour discréditer l'action de la

Maison Blanche telle que la concevait un ancien prédateur baptiste du Sud : parce qu'il affiche un idéal, il serait « idéaliste », c'est-à-dire dépourvu de tout « réalisme », et semblerait, comme Fa écrit un commentateur, dans un « évangélisme » trop peu attentif aux dures contraintes qui découlent du simple rapport des forces.

Mais les deux hypothèses, on sent que l'irruption des droits de l'homme dans l'aire diplomatique est bien antérieure au président Carter. Dès leur fondation, les Nations unies ont inscrit le respect de ces droits parmi les conditions pouvant contribuer au maintien de la paix. Marie-Pierre de Brissac analyse ci-dessous les efforts de l'ONU en ce domaine, sous l'effet de diverses conceptions prévalant dans trois grands ensembles politiques : l'Occident, les pays communistes, le tiers-monde.

Bien avant que M. Carter n'entreprenne sa carrière politique, l'Organisation des Etats américains (O.E.A.) possédait sa commission des droits de l'homme. Et l'Europe, sur les ruines accumulées par

le nazisme, se préoccupait d'assurer une meilleure protection des droits de ses populations. Elle innovait en ce domaine : allant au-delà d'une simple déclaration de droits, qui risquait de rester théorique, elle adoptait une convention contraignante, et créait une Commission et un tribunal qui auraient à connaître des violations commises par l'un des Etats signataires. Cette Cour européenne des droits de l'homme a ainsi été amenée à se prononcer sur les méthodes utilisées par les forces britanniques en Irlande du Nord (voir pages 20 et 21).

Plus récemment enfin, à l'époque où M. Kissinger pratiquait sa Realpolitik, la conférence d'Helsinki a consacré aux droits de l'homme une place privilégiée dans les rapports Est-Ouest. Les Nations unies, ici comment, du fait de l'évolution de l'environnement international, une politique d'équilibre des puissances ne peut plus ignorer les droits de l'homme, pendant que Charles Zorogbe analyse leur rôle dans les rapports paneuropéens.

Ces différents aspects ont été traités lors du colloque organisé à Paris par l'Académie diplomatique

internationale (4, bis, avenue Hoche, Paris-8e) et par le Monde diplomatique. Les communications présentées ont suscité un débat animé dont nous publions un bref compte rendu.

Cette remise en perspective fait mieux ressortir l'unité de certains commentaires largement répandus. Ainsi, dans la revue Foreign Policy (no 29), le professeur Stanley Hoffmann, passant en revue les principaux chapitres de la diplomatie de président Carter, écrit que « le thème des droits de l'homme est dangereux, difficile à manipuler... ». Pourquoi ne pas en dire autant des SALT, du du Proche-Orient, ou de la politique méditerranéenne? Ces questions-là seraient-elles moins « dangereuses » et moins « difficiles à manipuler »? Comme si le prétexte « réalisme », qui fait fi de tout principe, n'avait pas conduit à des catastrophes... Comme s'il était « irréaliste » de prendre en considération, dans la conduite de la politique étrangère, le respect des droits que les pays insèrent dans leur propre Constitution...

40 000 plaintes en instance cette année et d'innombrables violations

Aux Nations unies : la distance entre la pensée et l'action

Par MARIE-PIERRE DE BRISSAC *

APRÈS la proclamation au Palais de Chaillot, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, sur le plan du droit international, la signature de la quatrième convention de Genève en 1948, on pouvait imaginer, à tout le moins espérer, qu'un dispositif très complet était sur le point d'être mis en place pour la protection des droits de l'homme (en temps de paix et même en temps de guerre et d'occupation). Ces instruments étaient le fait de nations qui s'appuyaient sur leur expérience de la deuxième guerre mondiale et sur leur indignation devant les camps de concentration nazis. Mais, par un phénomène redoutable, certaines violations massives des droits de l'homme étaient passées sous silence : camps de travail chez les puissances signataires elles-mêmes, oppression coloniale, abus du capitalisme dans les pays d'Amérique latine et ailleurs, traite des femmes, travail forcé des enfants, etc. Ces problèmes étaient-ils tus parce qu'ignorés, parce que redoutés, parce que mettant trop d'intérêts en cause, parce que la plupart des puissances qui avaient exercé une influence sur le comité de rédaction étaient soit colonialistes, soit autoritaires? On peut penser aussi que les horreurs du récent conflit avaient effacé dans les esprits celles de la paix qui l'avait précédé. Toujours est-il qu'en 1948, la communauté internationale était, pour la première fois de son histoire, en possession d'une formulation universelle dont le texte stipulait qu'en ce qui concerne les droits de l'homme, « il ne serait fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou

international du pays ou territoire dont une personne est ressortissante », pas énoncé en avant pour la protection des minorités, pour les mouvements de libération, pour tous ceux qui ne pourraient, pour une raison ou une autre, être considérés comme appartenant à une nation. Malgré cette formidable mise au clair, on a assisté à la fois à un affinement théorique du contenu et du réseau des pactes, conventions, recommandations concernant les droits de l'homme, et à un schéma quasi total de la mise en application pratique de ces droits.

Ce décalage est dû à deux raisons : la première, et la plus évidente, est l'extrême susceptibilité des Etats pour tout ce qui touche à leur souveraineté et les garanties que leur accordé à cet égard la charte des Nations unies; la seconde, qui prend de plus en plus d'importance, est la lutte croissante entre groupes d'Etats pour se servir des droits de l'homme comme d'un facteur de prestige politique et pour en faire (qu'il leur paraisse) un des éléments de la politique internationale ou un enjeu diplomatique en lui-même. Ces deux types de causalité ont dominé et dominent le champ des relations internationales, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales, pour tout ce qui touche à la protection et à la promotion des droits de l'homme et en particulier la pratique de cette « diplomatie parlementaire » qui caractérise les Nations unies et leurs institutions spécialisées. Dès la rédaction de la Déclaration universelle, on a vu s'accumuler des difficultés dues à la fois à la méfiance de certains pays et à la concurrence des deux blocs pour

mettre en vedette les droits qu'ils estiment les plus représentatifs et les mieux servis par leur système politique. Si certains n'ont pu résister à des motifs aussi prétextés que religieux ou matérialistes, ne figure dans le préambule, — si l'ampleur des droits énoncés était sans précédent, le texte n'en parut pas moins armé de tous les coups, qu'il fallait organiser, l'accomplissement et du protocole fixant les mécanismes d'application. En outre, les Soviétiques, généralement réticents et le tiers-monde, mal représentés dans les discussions, septiques. Il fallut dix-huit ans à la commission des droits de l'homme pour aboutir à l'adoption, par l'Assemblée générale, en 1966, des pactes internationaux relatifs aux droits de

l'homme. Encore y avait-il eu de sévères discussions sur la place à accorder aux droits économiques, sociaux et culturels qui, sous l'influence de l'Union soviétique, firent l'objet d'un pacte séparé, articulé sur le pacte relatif aux droits civils et politiques, de telle sorte que les uns et les autres se conditionnent mutuellement. Mais le débat le plus chaud avait porté sur l'inclusion du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce principe politique devint finalement l'article premier de la première partie du pacte international relatif aux droits civils et politiques. L'influence des pays en voie de développement et du processus de décolonisation déjà engagé avait prévalu sur les réticences de certains Etats. Chaque Etat défendait non seulement sa souveraineté, mais les droits qui correspondaient le plus aux besoins et aux aspirations de sa partie du monde.

La nouvelle procédure

POUR compléter encore ces transactions si difficiles au niveau des formulations, une nouvelle préoccupation vint s'ajouter à celles qui animaient chaque groupe de pays : la discrimination raciale. Non que l'on ne s'en fut préoccupé auparavant. Mais dans les années 60, l'arrivée en masse des nouveaux Etats indépendants aux Nations unies porta ce thème sur le devant de la scène internationale. En 1962 puis en 1963, l'Assemblée générale invita la commission des droits de l'homme et la sous-commission à préparer « en priorité absolue » un projet de convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour une fois, on alla vite. Adoptée en 1966, la convention fut ratifiée en 1968. Elle était en outre dotée d'un mécanisme d'application assez « accablé », puisqu'elle instituait un « comité pour l'élimination de la discrimination raciale » doté du pouvoir d'examiner non seulement les rapports des Etats, mais les plaintes individuelles, si l'Etat en cause reconnaissait sa compétence. Mais pas plus ce comité que les innombrables résolutions de l'Assemblée concernant l'apartheid et le lancement, en 1971, d'une « décennie de lutte contre le racisme et la discrimination raciale », ne purent diminuer effectivement la distance entre la pensée et l'action.

Il en fut de même pour les groupes d'enquête que la commission constitua pour s'informer sur des situations ponctuelles relatives aux droits de l'homme. Constitués de quelques experts — qui étaient en même temps membres de la commission et donc représentants de gouvernement, ce qui jetait un doute sur leur « objectivité », ces groupes, invités successivement à se préoccuper des droits de l'homme en Afrique du Sud, en Namibie, en Rhodésie du Sud, dans les territoires sous domination portugaise, l'Angola et le Mozambique, puis au Proche-Orient et au Chili, ne purent mener leurs travaux réellement à bien. Non seulement parce que, pour des raisons et dans des contextes différents, ils ne purent collaborer avec les gouvernements en cause, mais aussi parce que cette manière de procéder au coup par coup, sans règles de procédures fixes, manquait de crédibilité. Si la « désaccoutumance » des droits de l'homme avait, à partir de 1960, réveillé les Nations unies de leur sommeil dogmatique, en contrepartie elle avait dévalorisé, aux yeux des Occidentaux, l'instrument qu'ils dominaient autrefois et qu'ils accusaient à présent de « politisation ». Pendant ce temps, et dans ce climat de méfiance réciproque, le nombre de plaintes, hâtives et pudiquement « communiquées », adressées aux Nations unies allait croissant. Celles-ci étaient sans cesse saisies de violations de droits de l'homme qu'elles

ne pouvaient, « de jure », traiter effectivement.

Une brèche pourtant semble être ouverte depuis quelques années dans le labyrinthe des souverainetés et des luttes d'influence par la « procédure 1503 ». Le 31 mai 1970, en effet, le Conseil économique et social adopta une résolution qui autorisait la sous-commission des droits de l'homme à former un groupe de travail chargé d'examiner toutes les communications « qui semblent révéler un ensemble de violations flagrantes et systématiques » des droits de l'homme, d'où qu'elles viennent, c'est-à-dire non seulement des victimes, mais « de toute personne ou groupe de personnes qui a eu une connaissance directe et sûre des violations ». C'était, pour la première fois, donner au droit de pétition individuelle une véritable dimension. C'était aussi permettre aux organisations non gouvernementales d'être réellement entendues lorsqu'elles font rapport sur des violations.

Il est trop tôt pour mesurer encore les conséquences de cette nouvelle procédure. Les réunions de la sous-commission ont lieu une fois l'an et le cas d'un certain nombre de pays a déjà été examiné. Sans doute est-ce à huis clos et dans un esprit de conciliation vis-à-vis de l'Etat incriminé. Sans doute échappent à cette procédure toutes les violations hors plaintes. Sans doute la sanction encourue n'est-elle que politique et morale. Mais le rapport de la sous-commission, pour prudent et discret qu'il soit, reste la seule passerelle internationale jetée entre l'idéal et son application. Et quarante mille plaintes attendent cette année aux Nations unies.

Lire pages 18 à 21 : PAGES 18 et 19 : Les rapports paneuropéens, détente et compétition idéologique (Ch. Zorogbe). — L'ambiguïté du débat entre réalisme et idéalisme (A. Meislin). — Les limites du double langage (C. J.). — Equilibre des puissances et droits de l'homme (L. Hamon). PAGES 20 et 21 : Les droits de l'homme dans la guerre civile en Irlande du Nord : le jugement de la Cour européenne (A. H. Robertson). — Le rôle de la Cour européenne (R. Paloux). — D'un ghetto à l'autre (D. C. Valéry).

FONDATION DE L'ÉCOLE INTERNATIONALE DE GENÈVE

LA GRANDE-BOISSIERE 62, route de Chêne 1208 GENEVE (Suisse) Tél. : 022.36-71-30	LA CHATAIGNERAIE 1297 POUDEX (Vaud) (Suisse) Tél. : 022.76-17-76
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

BACCALAUREAT INTERNATIONAL
Maturité fédérale suisse - Baccalauréat français
Internat et externat pour filles et garçons
Sports d'été et d'hiver

aboutir ?

ma les États... sur l'aspect... à ses... el sont... la cherté... même... écarton de... pr... l'ère... problèmes... document... légau... la résolu... ions diver... pes... dispensable... p... être... rob... tion... ment... Cette... les... éme... s... p... i... s... s... d... ndre à... la... n... et... form... a... s...

E-FRANCE

COGNAC
SITUATION
DOUBLE 130 ML
INFORMATION et V.P.

CLOUD
4 et 5 pièces
immédiatement

CHATEAU
haut standing
100 m² + 100 m²

NE FONCTIONNAIRES SERVICES PUBLICS
148 72 56

IMMOBILIERS
FAMILIALE

RECRUTEMENTS MILITAIRES

L'Acte d'Helsinki et ses diverses interprétations

Les rapports paneuropéens : détente et compétition idéologique

Par CHARLES ZORGBIBE *

Le but implicite des dirigeants occidentaux est, depuis la fin du second conflit mondial, de faire entrer l'Union soviétique dans le concert des puissances...

Si l'on parle sur la détente, encore faut-il qu'elle constitue un progrès au niveau des hommes, des sociétés, des idées...

Libre circulation de l'information dans le « village planétaire ». De fait, la lecture de l'Acte final montre le chemin parcouru en direction des thèses occidentales...

avec précision (vissas à entrées et sorties multiples, permis de séjour...). Sans doute, la coopération doit-elle se développer dans le plein respect des principes régissant les relations mutuelles des Etats participants...

tion. Deuxième controverses, permanente, sur le brouillage des radios étrangères — que l'Acte final n'a traité que de façon oblique...

Controverses sur l'application de l'Acte final

Pour une libre détermination du citoyen européen

Le thème de la « diffusion de l'information » est apparu, dès les appels des Etats membres du pacte de Varsovie et les réponses du conseil atlantique...

taient l'accent sur l'échange d'informations organisés entre Etats, sur la responsabilité sociale des mass media, sur l'orientation sociale de l'information...

LES Etats socialistes procèdent, cependant, à leur propre lecture des principes paneuropéens. Démarche facilitée par les conditions particulières du dialogue paneuropéen...

ment applicable, par opposition aux autres dispositions dont la concrétisation serait subordonnée à la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

Reste que les gouvernements de l'Europe de l'Est n'ont pas le monopole de l'interprétation de l'Acte final : l'interprétation des phénomènes de « dissidence »...

Le principal défi lancé à l'ensemble des démocraties

A la suite de la présentation des divers rapports, le colloque s'est terminé par un débat général à la faveur duquel certains principes ont pu être précisés.

appels anti-esclavagistes des abolitionnistes du milieu du dix-neuvième siècle, les droits de l'homme sont une préoccupation relativement peu encombrante sur la scène internationale.

Par ALAIN MEININGER *

hommes politiques et diplomates occidentaux. Engagé dans l'hypocrisie, paralysé par ses contradictions, le grand débat est cependant lancé, et 1948 est l'année où la Déclaration universelle des droits de l'homme...

parlementaire, reflet institutionnel des aspirations éthiques, politiques et juridiques de la seconde moitié de ce siècle.

l'homme, s'en voit dépossédé au profit de l'Est qui s'empare de ses droits socio-économiques, tandis que, quelques années plus tard, le tiers-monde s'empare du tout pour alimenter la bataille de la décolonisation...

L'ambiguïté du débat entre réalisme et idéalisme

Une nouvelle dimension de l'intérêt national

ÉQUILIBRE DES PUISSANCES ET DROITS DE L'HOMME

Par LEO HAMON *

La place qui doit être réservée, dans la politique étrangère des différents Etats, à la défense des droits de l'homme au-delà même des frontières nationales renouvelle l'éternelle controverse sur les réalités et les idéaux.

finalités de la politique, faisant naturellement référence aux doctrines et aux traditions : « idéalisme » ou « réalisme » ?

Aux Etats-Unis, la tradition dominante s'affirme « idéaliste » : l'Amérique agit pour le bien commun, les grands principes, les libertés fondamentales des hommes et des peuples...

plus réalistes. Mais on ne peut non plus séparer entièrement la forme et le fond : l'expression n'est-elle pas elle-même une réalité en ce temps de guerres psychologiques...

La Charte des Nations-Unies, de son côté, bien loin de faire un choix, affirme en termes contradictoires les deux thèses : d'une part, selon l'article 2, « l'ONU est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les membres »...

le droit « à la sécurité sociale, à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité...

Comment exiger l'application de l'article 22, qui présume un état heureux de l'économie ? Mais peut-on se montrer exigeant sur les articles 18 à 20 en étant plus discret sur l'article 22 ?

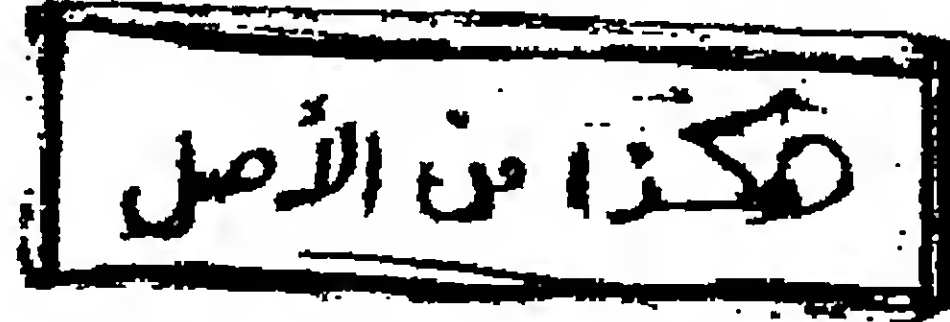
Force de l'Etat et environnement international

La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre, dans son article 18, « la liberté de pensée, de conscience et de religion » ; l'article 19 : « la liberté d'opinion, qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre sans considération de frontières les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit » ; à quoi l'article 20 ajoute la liberté de réunion et d'association pacifique ; mais l'article 22 affirme encore

le droit « à la sécurité sociale, à la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à la dignité et au libre développement de la personnalité, ou libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage » ; en somme, le droit des citoyens aux bénéfices d'une économie prospère.

Comment exiger l'application de l'article 22, qui présume un état heureux de l'économie ? Mais peut-on se montrer exigeant sur les articles 18 à 20 en étant plus discret sur l'article 22 ?

La politique étrangère d'un pays a ses limites naturelles. L'Etat reconnaît la nation étrangère de l'Etat, reconnaît le caractère de l'Etat, reconnaît le caractère de l'Etat, reconnaît le caractère de l'Etat...



n idéologique

Dans le... l'homme... l'idéalisme... l'humanité... l'existence... l'individu... l'humanité... l'existence... l'individu... l'humanité... l'existence... l'individu...

jours sous-jacente même si elle fut souvent dévoquée. En bouleversant d'autre part le non-confortable de tous les acteurs de la scène internationale (organisations comme Etats), ils renouent en la forme avec les modes d'action des messianismes révolutionnaires de la fin du dix-huitième siècle.

L'inévitable pragmatisme

L'INTERFERENCE de la donnée spirituelle des droits de l'homme avec les contraintes d'une scène internationale qui n'est qu'un gigantesque réseau de disparités sans cesse en cours d'ajustement oblige toute action qui se veut efficace dans ce domaine à prendre en compte ces interférences contingentes ou structurelles. Au cours de la discussion, un des intervenants devait du reste souligner la parfaite contradiction entre certains droits proclamés comme sacro-saints par l'Occident marxiste ou libéral et des traditions culturelles divergentes mais issues néanmoins de civilisations souvent millénaires.

latente au centre du débat opposant l'action des organisations à celle des Etats. Si l'on ajoute l'importance croissante prise par les droits de l'homme dans le tissu déjà complexe des relations inter-étatiques et soulignée par certains participants, on mesure aisément l'ampleur nouvelle prise par le phénomène. Faut-il en conclure qu'en conquérant un droit de cité internationale, les droits de l'homme se banalisent ou qu'au contraire ils relèvent d'un impératif catégorique qui doit, pour triompher, souffrir un certain pragmatisme dans son application?

Une exigence universelle

Q UELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, ne soit politique et, du même coup, intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. Parce qu'ils concernent, de près ou de loin, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une

place de choix dans l'aire diplomatique. Or, quelle que soit leur puissance, les Etats éprouvent tout autant de difficultés à maîtriser les courants de pensée qu'à contrôler la production, les investissements, les armements, la monnaie.

Les limites du double langage

Carter ait choisi de les faire figurer dans la préface de ses instruments diplomatiques. Comment exploiter l'opportunité et le degré des initiatives qu'il a prises dans ce sens? Autour de ces deux questions, la discussion est ouverte non seulement aux Etats-Unis mais ailleurs dans le monde, et par exemple au Conseil de l'Europe, qui, sur ce thème, a procédé à des échanges de vues avec des parlementaires européens.

comme une aspiration idéaliste. Dans son discours prononcé en décembre 1975 devant les ambassadeurs américains réunis à Londres (affaire Sonnenfeldt), M. Henry Kissinger décrivait le risque pour son pays de se trouver dans un monde à densité communiste croissante où les Etats-Unis seraient une île qui culverait ses propres valeurs, manipulant différents centres de force marxistes les uns contre les autres en recourant à une politique impitoyable d'équilibre des forces. Les Etats-Unis pourraient probablement survivre à cette situation mais, ajoutait le chef de la diplomatie américaine,

Intérêt égoïste bien compris?

Q UELLE que soit l'importance du danger d'autodestruction de l'espèce par aveuglement ou dégoût, l'urgence que porte en elle le Realpolitik traditionnelle (M. de Schreber), et même si l'idéalisme n'est souvent que la poursuite à long terme d'un intérêt égoïste bien compris ou tout simplement l'expression d'un instinct vital, il semble impossible de confondre les deux valeurs bien que les apparences soient ambivalentes. Est-ce d'ailleurs un vrai problème? Importe-t-il vraiment aux torturés d'Amérique latine, aux enfants martyrs du Biafra, aux internés psychiatriques des banlieues de Moscou ou aux hapas de la Kolyma, de savoir quelle est l'étiquette savante posée sur les actes qui mettront fin à leur calvaire?

nous aurons perdu les fondements moraux sur lesquels nous avons bâti notre action pendant toute notre histoire. L'expression de ces préférences de structure se retrouve en matière institutionnelle. L'action de Wilson en faveur de la Société des Nations peut à la limite être uniquement présentée comme la tentation pour les Etats-Unis de modeler à leur image la scène internationale sur laquelle ils espèrent se projeter, posant du même coup la question grave et trop peu étudiée de l'adéquation institutionnelle entre ordre interne et ordre international.

ALAN MEININGER.

(1) Ancien directeur des droits de l'homme aux Nations unies.

L'action diplomatique peut-elle violer les lois de la souveraineté interne?

« A LORS que la sauvegarde de la liberté individuelle (dans notre pays) est une bataille constante (...) notre plus grande vertu, notre loi en la liberté individuelle d'expression, ne fait pas partie intégrante de notre politique étrangère. (...) La vigilance dont nous faisons preuve chez nous (pour protéger les droits de l'homme) s'arrête à nos frontières, et nous soutenons en fait, avec notre argent, certains gouvernements qui créent des torts beaucoup plus graves que ceux contre lesquels nous battons chez nous. (...) Pendant que nous déployons nos stratégies pour rester libres, nous permettons à notre gouvernement (...) de nous présenter à l'étranger comme peu concernés par le sort d'individus que persécutent des gouvernements répressifs. »

Voilà dix-huit mois que, le 14 octobre 1976, ces propos ont été publiquement tenus à New-York par M. Robert L. Bernstein, président de la grande maison d'édition Random House. C'était moins de trois semaines avant l'élection du président Carter, qui, dès son entrée à la Maison Blanche, devait prendre, en faveur de la défense des droits de l'homme, diverses mesures, les unes discrètes, les autres plus spectaculaires, dont il serait superflu d'évoquer ici le détail.

En fait, l'action du président Carter en ce domaine ne relevait pas exclusivement de sa propre initiative. Elle traduisait en gestes politiques les aspirations profondes de personnalités indépendantes, de membres du Congrès comme le représentant Donald M. Fraser (1), et de nombreuses organisations privées qui, depuis très longtemps, avec d'inégales fortunes, se consacrent à la défense des droits de l'homme.

Une exigence universelle

Q UELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, ne soit politique et, du même coup, intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. Parce qu'ils concernent, de près ou de loin, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une

Pour une fermeté sans provocation

A INSI le souci de l'intérêt national s'étend naturellement au souci de l'environnement international, qui, à son tour, exclut l'indifférence aux pratiques latérales des autres Etats. Ces considérations légitimes et motivées les prises de position dont la forme et l'intensité varient avec la gravité des atteintes portées aux droits de l'homme, avec le caractère de la plus grande influence — avec les règles du jeu d'admissibles.

La politique extérieure d'un pays a ses finalités naturelles : sécurité de la nation, puissance de l'Etat, rayonnement culturel et richesse de l'économie (et donc des citoyens), mais aussi promotion d'un certain équilibre au-delà même des frontières, ce fait que pour contrarier l'éventuelle apparition d'un perturbateur trop agressif et trop menaçant.

Les limites du double langage

Carter ait choisi de les faire figurer dans la préface de ses instruments diplomatiques. Comment exploiter l'opportunité et le degré des initiatives qu'il a prises dans ce sens? Autour de ces deux questions, la discussion est ouverte non seulement aux Etats-Unis mais ailleurs dans le monde, et par exemple au Conseil de l'Europe, qui, sur ce thème, a procédé à des échanges de vues avec des parlementaires européens.

Une exigence universelle

Q UELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, ne soit politique et, du même coup, intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. Parce qu'ils concernent, de près ou de loin, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une

Pour une fermeté sans provocation

A INSI le souci de l'intérêt national s'étend naturellement au souci de l'environnement international, qui, à son tour, exclut l'indifférence aux pratiques latérales des autres Etats. Ces considérations légitimes et motivées les prises de position dont la forme et l'intensité varient avec la gravité des atteintes portées aux droits de l'homme, avec le caractère de la plus grande influence — avec les règles du jeu d'admissibles.

Les limites du double langage

Carter ait choisi de les faire figurer dans la préface de ses instruments diplomatiques. Comment exploiter l'opportunité et le degré des initiatives qu'il a prises dans ce sens? Autour de ces deux questions, la discussion est ouverte non seulement aux Etats-Unis mais ailleurs dans le monde, et par exemple au Conseil de l'Europe, qui, sur ce thème, a procédé à des échanges de vues avec des parlementaires européens.

Une exigence universelle

Q UELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, ne soit politique et, du même coup, intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. Parce qu'ils concernent, de près ou de loin, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une

Pour une fermeté sans provocation

A INSI le souci de l'intérêt national s'étend naturellement au souci de l'environnement international, qui, à son tour, exclut l'indifférence aux pratiques latérales des autres Etats. Ces considérations légitimes et motivées les prises de position dont la forme et l'intensité varient avec la gravité des atteintes portées aux droits de l'homme, avec le caractère de la plus grande influence — avec les règles du jeu d'admissibles.

Les limites du double langage

Carter ait choisi de les faire figurer dans la préface de ses instruments diplomatiques. Comment exploiter l'opportunité et le degré des initiatives qu'il a prises dans ce sens? Autour de ces deux questions, la discussion est ouverte non seulement aux Etats-Unis mais ailleurs dans le monde, et par exemple au Conseil de l'Europe, qui, sur ce thème, a procédé à des échanges de vues avec des parlementaires européens.

Une exigence universelle

Q UELLE que soit l'idéologie invoquée, il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui ne contribue à la stabilité ou à la fragilité des régimes ou des Etats. Il n'est pas un domaine de l'activité humaine qui, en ce sens, ne soit politique et, du même coup, intervienne avec plus ou moins de force dans le champ des relations internationales. Parce qu'ils concernent, de près ou de loin, la conception de l'homme, de la société, du pouvoir, les courants d'idées occupent ainsi une

Pour une fermeté sans provocation

A INSI le souci de l'intérêt national s'étend naturellement au souci de l'environnement international, qui, à son tour, exclut l'indifférence aux pratiques latérales des autres Etats. Ces considérations légitimes et motivées les prises de position dont la forme et l'intensité varient avec la gravité des atteintes portées aux droits de l'homme, avec le caractère de la plus grande influence — avec les règles du jeu d'admissibles.

l'idéalisme

l'humanité... l'existence... l'individu... l'humanité... l'existence... l'individu... l'humanité... l'existence... l'individu... l'humanité... l'existence... l'individu...

LES DROITS DE L'HOMME DANS LA

DIPLOMATIE ET GUERRI

Dans des pays comme l'Allemagne, l'Italie ou la France, la lutte contre le terrorisme ne peut certes pas soulever les mêmes problèmes qu'en Irlande du Nord. Mais, aussi bien dans la pratique de la répression, que dans les méthodes utilisées pour la répression, c'est bien d'une différence de degré qu'il s'agit, et non pas d'une différence de nature.

C'est pourquoi s'impose un examen particulièrement attentif de la décision rendue par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cas qui lui était soumis par l'Irlande. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'épreuve du nazisme avait incité les États membres du Conseil de l'Europe à élaborer des mécanismes judiciaires dont on attendait qu'ils assurent une efficace protection des droits

de l'homme. Un quart de siècle plus tard, peut-on estimer que l'objectif a été atteint ?

Un premier élément de réponse est fourni par l'extraordinaire lenteur de la procédure — qui contraste dramatiquement avec le temps très court pendant lequel un individu peut résister à la torture. Un délai de sept ans s'est en effet écoulé entre le dépôt de la plainte irlandaise et la décision

Un jugement nuancé de la Cour européenne sur les méthodes des autorités britanniques

Par A.H. ROBERTSON *

Le 18 janvier 1978, la Cour européenne des droits de l'homme prononçait son jugement dans l'affaire opposant l'Irlande au Royaume-Uni à propos de la situation en Irlande du Nord. La Cour rendait le gouvernement britannique responsable de certaines violations de la Convention européenne des droits de l'homme, parce que les méthodes d'interrogatoires et autres traitements infligés aux prisonniers en Irlande du Nord durant l'automne 1971 constituaient des traitements inhumains interdits par la Convention. En revanche, la Cour déclarait que les pratiques constituées par la torture, ainsi que l'avait allégué le gouvernement irlandais, elle affirmait aussi que le gouvernement britannique n'était pas coupable de discrimination contre la communauté catholique dans l'application des mesures d'urgence employées pour combattre le terrorisme.

Times à propos de restrictions de la liberté d'expression. De telles affaires montrent que, même dans un pays qui possède une longue tradition de respect des libertés du citoyen, des problèmes marginaux peuvent surgir de lacunes de la loi ou d'une législation surannée, et qu'un système de garanties internationales au niveau européen est fort utile. L'affaire d'Irlande du Nord a bien entendu été, et de loin, la plus importante adossée à la Commission des droits de l'homme par le gouvernement irlandais en 1971, elle visait les mesures prises par le gouvernement britannique pour combattre la campagne terroriste lancée par l'armée républicaine irlandaise (IRA) en 1969 et qui s'est poursuivie et aggravée les années suivantes. Comme la situation se détériorait en 1970 et 1971, le gouvernement d'Irlande du Nord décida d'utiliser les pouvoirs spéciaux de détention et d'interrogatoire que lui conférait une loi du Parlement de 1922, la « loi sur les pouvoirs d'exception ». Le 9 août 1971, 354 personnes étaient sous ces pouvoirs d'exception, dont 1711. Elles furent détenues pendant quarante-huit heures, et 128 maltraitées en détention. Un des objectifs recherchés était d'obtenir des informations sur les responsables des attentats et de prévenir de nouvelles violences.

telles que personne n'hésite à les qualifier de terribles, si on considère séparément les cinq techniques, quatre d'entre elles (cagoule, bruit, suppression du sommeil, suppression de nourriture) ont provoqué un degré de souffrance d'une intensité telle qu'on puisse les assimiler à la torture, comme on l'a fait dans la décision de la Cour. La « station debout » est une technique — « station debout » dans un mur — dans une position de tension, bras et jambes écartés — qu'on ne peut considérer sans aucun doute un traitement inhumain, — reste bien en-deçà des formes traditionnelles de torture dans le degré de souffrance infligé. On ne peut donc qu'approuver la décision de la Cour selon laquelle les cinq techniques, bien que relevant de traitements dégradants et inhumains, n'ont pas causé des souffrances de l'intensité et de la gravité particulières qu'implique le mot torture. Il peut paraître surprenant que quatre juges sur dix-sept aient été en désaccord avec cette décision tandis que, d'un autre côté, un juge manifestait son désaccord avec la décision selon laquelle l'emploi des cinq techniques relevait du traitement inhumain en violation de la Convention. Quel qu'il soit, une large majorité des juges a établi une claire distinction entre traitement inhumain et torture, et à juste titre. La même distinction avait été établie par l'Assemblée générale des Nations unies dans une résolution du 9 décembre 1975, qui affirmait : « La torture constitue une forme aggravée et délibérée de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

Traitements inhumains ou dégradants ?

Il était donc nécessaire d'interroger des témoins récalcitrants, et c'est là que les problèmes commencent. En août et en octobre 1971, quarante personnes furent soumises à un « interrogatoire poussé » qui fait appel à cinq techniques : cagoule, station debout contre un mur, bruit, privation de nourriture, solitude et liquidation de sommeil. Des brutalités ont été commises au principal centre d'interrogatoire d'Irlande du Nord, Palace Barracks. Les journaux anglais et irlandais publièrent des informations sur ces mauvais traitements. M. Edward Heath, alors premier ministre, chargea une commission d'enquête d'établir un rapport sur ces faits ; présidée par le lord Compton, le premier « ombudsman » britannique, elle remit son rapport en novembre 1971. Une autre commission de trois membres, dont un juge à la Haute Cour et un ancien lord chancelier, soumit des recommandations. Le 2 mars 1972, le premier ministre annonça devant le Parlement que le gouvernement avait décidé de mettre fin à la pratique des cinq techniques. Entre-temps, en décembre 1971, le gouvernement irlandais avait porté plainte contre le gouvernement britannique devant la Commission européenne des droits de l'homme.

pratique ou leur a refusé — du gouvernement concerné. Avec la Convention européenne des droits de l'homme, signée en 1950 par les États membres du Conseil de l'Europe, la situation est différente. La Commission européenne, quand elle examine une affaire, a le droit d'enquêter une enquête, et les gouvernements doivent lui fournir toutes facilités nécessaires, de sorte que les difficultés rencontrées par les Nations unies ne peuvent surgir à Strasbourg. L'exemple le plus frappant en est l'affaire de la Grèce traitée en 1967, au cours de laquelle — même à l'époque de la dictature des colonels — des membres de la Commission ont pu se rendre à Athènes et y entendre plus de cinquante témoins, dont trois anciens premiers ministres.

Un élément curieux de l'affaire provenait de ce que l'attorney général du gouvernement britannique n'a pas contesté l'opinion de la Commission selon laquelle le traitement inhumain et dégradant ont eu lieu dans un nombre limité de cas en Irlande du Nord en 1971. La défense n'a pas contesté à nier les faits, mais à établir que la pratique en avait été arrêtée et à donner l'engagement solennel qu'elle ne serait pas réintroduite. Ce qui, d'après le gouver-

Pas de discrimination religieuse

La seconde accusation importante portée par l'Irlande contre la Grande-Bretagne dans cette affaire est celle de discrimination religieuse sans jugement en Irlande du Nord, même si elles se trouvaient justifiées par l'état d'urgence qui prévalait, avaient été appliquées de façon discriminatoire, et que cette discrimination constituait par elle-même un cas de violation des droits de l'homme. Cette argumentation a été rejetée par la Cour. Les juges ont dit qu'à quel point les campagnes de violence de ces dix dernières années en Irlande du Nord ont été le fait des catholiques ou républicains — catholiques, et que cette discrimination constituait par elle-même un cas de violation des droits de l'homme, c'est une question de fait qui n'est pas devant la Cour. Les juges ont dit que les catholiques et républicains ont subi les mêmes traitements et que les protestants ou loyalistes en étaient responsables.

La Cour fut attentive à prendre en compte le contexte historique de la situation en Irlande du Nord. Depuis l'indépendance de la République d'Irlande en 1922, les six comtés d'Irlande du Nord demeurés partie intégrante du Royaume-Uni contiennent deux communautés divi-

L'article 3 de la Convention européenne stipule : « Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants ». La Grande-Bretagne n'était-elle pas coupable de violation de cet article dans le traitement infligé aux quatorze détenus — ainsi, comme le soutenait le gouvernement irlandais, que dans d'autres cas ? Ces méthodes constituaient-elles un traitement des actes isolés, ou la preuve d'une pratique administrative dont le gouvernement portait la responsabilité ? C'était là le cœur de l'affaire. De la réponse donnée à ces questions dépendait le maintien ou l'effondrement du renom des forces de sécurité britanniques en Irlande du Nord.

La Commission européenne des droits de l'homme a examiné l'affaire d'Irlande du Nord pendant quatre ans. En octobre 1974, elle déclara la plainte recevable. Ayant entendu les arguments présentés par les deux gouvernements, elle désigna ses délégués pour procéder à l'audition des témoins. Au total, cent dix-neuf témoins furent entendus ; cent fournirent des preuves sur la question de la torture et des traitements inhumains. Le gouvernement irlandais produisit ses témoins à Strasbourg où siège la Commission. Le gouvernement britannique refusa de faire de même, arguant des risques encourus pour leur sécurité, après de difficiles négociations, on aboutit à un accord pour les entendre sur une base aérienne norvégienne dans des conditions de sécurité maximales. D'autres témoins furent entendus à Londres, et les centres de détention où les prisonniers avaient été interrogés furent visités ; de sorte que la Commission, au cours de son enquête, a été parfaitement informée des éléments de l'affaire.

La Cour fut attentive à prendre en compte le contexte historique de la situation en Irlande du Nord. Depuis l'indépendance de la République d'Irlande en 1922, les six comtés d'Irlande du Nord demeurés partie intégrante du Royaume-Uni contiennent deux communautés divi-

sés par un antagonisme profond et ancestral : environ un million de protestants ou loyalistes, et environ un demi million de catholiques ou républicains. Les deux communautés ont été victimes d'une discrimination de la part de la majorité ; et les preuves abondent qu'il y a à un élément de tension inhérent à l'existence du système politique de l'Irlande du Nord. Ces dernières années, diverses tentatives ont été faites pour remédier à la situation ; programme de réformes de 1969, désignation d'un médiateur (« ombudsman »), établissement d'un comité consultatif des droits de l'homme ; mais les antagonismes ont persisté et ont abouti aux campagnes terroristes. A la fin de mars 1975, plus de mille personnes avaient été tuées, onze mille cinq cents blessées et les terroristes avaient détruit pour plus de 140 millions de livres sterling de biens nationaux. De nombreuses preuves ont été analysées quant à la responsabilité des actions terroristes, et il ne fait aucun doute que la grande majorité d'entre elles ont

Il n'est pas rare que des organismes internationaux touchant aux droits de l'homme soient saisis d'allégations de torture et de traitements inhumains ; ils éprouvent en général la plus grande difficulté à réunir les preuves et à établir les faits. Comme on le sait, les Nations unies avaient désigné des commissions spéciales chargées d'examiner la situation en Afrique du Sud et au Chili ; mais elles ne peuvent visiter ces pays sans l'autorisation — qu'en

caractérisé généralement la torture. Il est bien sûr difficile d'être objectif quand il s'agit de définir ce qui constitue un traitement inhumain et de distinguer les traitements inhumains des traitements dégradants. Les méthodes employées pour constituer la torture. La plupart des gens seraient d'accord pour estimer que la distinction découle essentiellement d'une différence dans l'intensité des souffrances infligées ; en d'autres termes qu'il s'agit d'une question de degré. Nous avons tous lu le récit d'interrogatoires accompagnés de brutalités

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, négociée dans le cadre du Conseil de l'Europe, a été signée en 1950 et est entrée en vigueur, tout au moins dans ses dispositions essentielles, en 1953 (1). Elle se propose de protéger les libertés fondamentales individuelles et collectives en laissant de côté les droits économiques et sociaux qui trouvent place, en 1961, dans la Charte sociale européenne. Les libertés qu'elle consacre font l'objet d'une garantie collective par les États parties à la convention. Moins ambitieuse, mais plus réaliste, elle prévoit des procédures de protection.

Elle se compose d'autant de membres qu'il y a de hautes parties contractantes, c'est-à-dire d'États ayant signé et ratifié la convention, aujourd'hui dix-huit, aucun d'eux ne pouvant compléter plus d'un national sur le siège. Ses membres sont élus par le comité des ministres sur une liste dressée par le bureau de l'Assemblée consultative à partir de présentations faites par les groupes de députés de différents États à l'Assemblée. La commission peut être saisie soit par un État individuel lorsque l'État défendeur a accepté, par une déclaration expresse, le recours individuel prévu à l'article 25 de l'Etat qui saisit la commission alléguant une violation dont la victime n'est pas nécessairement son ressortissant, ne l'est même pas en général et peut être un national de l'Etat défendeur ou une somme. Loin de la protection diplomatique classique. Autre innovation, une requête peut être également un national de l'Etat contre lequel il agit

DANS son rapport sur l'affaire, le 25 janvier 1976, la Commission exprimait l'opinion que l'emploi combiné des cinq techniques dans un interrogatoire poussé constituait une pratique de traitement inhumain et de la torture, en violation de la Convention des droits de l'homme. Bien que cette opinion ait été unanime, on ne peut que difficilement la suivre. On peut accepter la définition selon laquelle le traitement inhumain provient volontairement de graves souffrances mentales ou physiques, la torture étant une forme aggravée de traitements inhumains, mais il semble qu'on n'ait pas prêt une attention suffisante à la comparaison entre les cinq techniques et la sauvage brutalité qui

caractérisé généralement la torture. Il est bien sûr difficile d'être objectif quand il s'agit de définir ce qui constitue un traitement inhumain et de distinguer les traitements inhumains des traitements dégradants. Les méthodes employées pour constituer la torture. La plupart des gens seraient d'accord pour estimer que la distinction découle essentiellement d'une différence dans l'intensité des souffrances infligées ; en d'autres termes qu'il s'agit d'une question de degré. Nous avons tous lu le récit d'interrogatoires accompagnés de brutalités

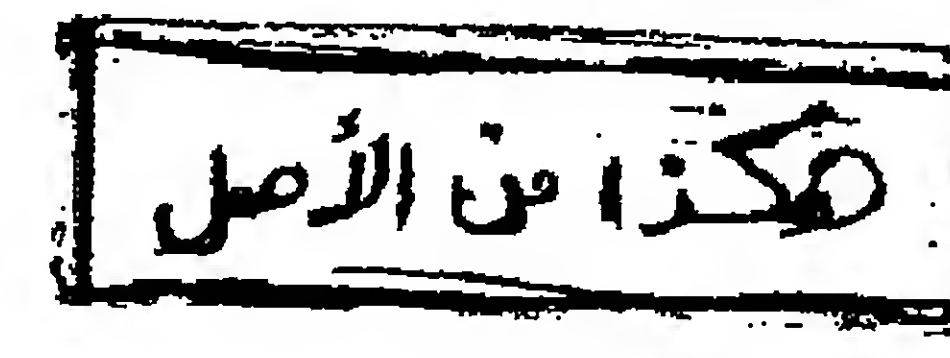
Renonçant à accorder à l'individu accès à la juridiction internationale, ses auteurs ont imaginé un compromis ingénieux mettant en jeu la Commission et une Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que le comité des ministres du Conseil de l'Europe. La commission est une instance préliminaire, obligatoire dans tous les cas.

Deux volets sont alors possibles. Si, dans le délai de trois mois, la Cour n'a pas été saisie, l'affaire est portée devant le comité des ministres. Celui-ci, par un vote à la majorité des deux tiers des représentants ayant le droit de siéger, prend une décision sur le

* Professeur associé à l'université de Paris-L. Directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe.

(1) Parmi les nombreux et remarquables ouvrages consacrés à la convention, voir : *Human Rights in Europe*, 2^e éd., Manchester University Press, 1977.

Professeur honoraire des universités (université Lyon-III, faculté de droit).



شكرا من الأصل

GUERRE CIVILE EN IRLANDE DU NORD

de la Cour. Sept ans, c'est plus qu'il n'en faut à un régime autoritaire pour éliminer toute opposition.

protégés par cinq techniques de « mauvais traitement » examinées par la Cour équivalent bel et bien à une « torture ».

la Cour ont un rôle fort utile à jouer pour empêcher la généralisation de méthodes qui dégradent la victime et le bourreau.

point de savoir s'il y a eu ou non violation de la convention. Dans la plupart des cas, il s'est contenté d'entériner l'avis de la commission.

Une seconde voie est ouverte. Dans le délai de trois mois, et à condition, bien entendu, que l'Etat défendeur ait accepté la compétence de l'article 46 qui prévoit la compétence de la Cour, celle-ci peut être saisie soit par un Etat partie à la convention.

Dans un premier lot, la Cour s'est prononcée sur des problèmes de liberté qui ne comportent pas de notable incidence politique. Plusieurs fois, elle a interprété l'article 5 qui garantit la sûreté, c'est-à-dire la protection contre les arrestations et les détentions arbitraires.

D'un ghetto à l'autre

Par DORA C. VALAYER

LA ville de Belfast reste ligée dans l'urgence : les dispositifs de sécurité mis en place depuis des années n'ont pas changé. Mais il faut aller dans les ghettos, catholiques ou protestants, pour commencer à comprendre que la question irlandaise n'est pas « gelée ».

quelques dizaines de milliers d'hommes et de femmes, solidaires et de degrés divers des actions armées de l'IRA, sont déterminés à tout mettre en œuvre pour réaliser leur rêve d'une Irlande réunifiée et indépendante.

La participation de l'individu

CETTE évolution résulte d'uneoureuse collaboration entre la commission et la Cour. Lorsque la Cour est saisie, la commission est présente par ses délégués tout au long de la procédure, même quand ce n'est pas elle qui a introduit l'instance.

née à interpréter la plupart des articles de la convention, c'est-à-dire, en somme, à définir les droits garantis et les limites de leur protection et dans ce cas, elle a constaté une violation de la convention.

Il reste une troisième catégorie d'affaires qui, à partir de la violation alléguée d'une liberté et sans incidence politique notable, aboutissent à poses où qu'on appelle aujourd'hui des problèmes de société.

Un rôle d'initiation

Sur toutes ces affaires, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, la Cour s'est prononcée par des arrêts mutuellement rédigés dans la qualité technique par exceptionnelle, supérieure à celle d'autres juridictions internationales.

La police et l'armée sont dans l'impossibilité de poursuivre des enquêtes sur tous les actes de résistance armée : explosions, coups de feu contre les forces de l'ordre.

LES ghettos protestants vivent une autre expérience. Disposés de la présence de patrouilles armées à pied, donc des incidents multiples qui épuisent les quartiers républicains, ils vivent dans l'attente un profond sentiment d'abandon.

Dans la vingtaine d'affaires dont elle a connu jusqu'ici, la Cour a été ame-

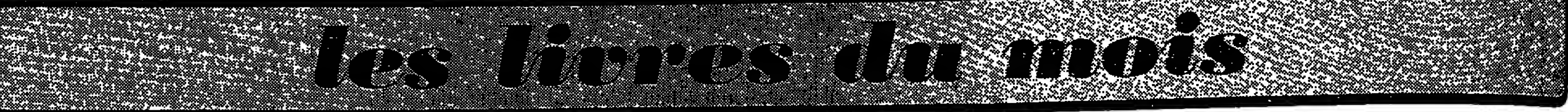
ROBERT PELLOUX.

C'EST dans ce contexte qu'à Strasbourg a été publié le verdict de la Cour européenne des droits de l'homme. Cela n'est qu'une frustration de plus d'apprendre que ce que les boys avaient subi n'était pas classé comme « torture ».

De part et d'autre de la frontière entre ghettos catholiques et protestants, aussi de l'autre côté de la mer d'Irlande, en Angleterre même, l'idée du retrait britannique fait son chemin dans les esprits.

Ainsi, alors que les classes moyennes d'Irlande du Nord vivent dans la tranquillité — elles savent que, pour elles, les risques d'un accident de voiture sont statistiquement inférieurs plus importants que ceux qu'elles courent les armes britanniques ou celles de la résistance.

Les pays de la Communauté européenne sont en train de mettre en place le dispositif d'aide mutuelle dans la lutte contre les terroristes. Le jour de la violence monte dans l'opinion internationale, une violence qu'en Irlande du Nord on attribue trop souvent à la seule IRA des ghettos. Comment, alors, pourrait-on décaler l'expression d'une solidarité envers ce petit territoire qui, lié d'une lie, a bien du mal à échapper historiquement aux conséquences de cette double insularité.



LA « MÉMOIRE ALLEMANDE », d'Heinrich Böll

Par YVES FLORENNE

CETTE mémoire, si profondément personnelle, qui se retrouve et s'avoue dans les Mémoires d'un écrivain...

Heinrich Böll, même sans le prix Nobel, serait l'un des écrivains allemands les plus célèbres, peut-être le plus célèbre...

Mais tout écrivain digne de ce nom, quelle que soit son idéologie, est d'abord un être « inconsolable » devant l'état de l'univers.

Ces idées sur la « fonction », la responsabilité, l'art et le métier mêmes d'écrivain, vont et viennent dans la trame de cette confidence...

armée prussienne classique. La population était résignée, passivée. On croirait que c'est de la France qu'il parle...

Il reviendra du front russe pour voir les Allemands « libérés, et peut-être contre leur volonté », puis s'occupant également, en tant qu'occupant, de leur pays...

Attention. Ce qu'il ne revendique pas moins, ou d'autant plus, c'est une solidarité totale : solidaire, donc, de l'Allemagne, ou plutôt d'une Allemagne, vivante la vie et les péchés d'une Allemagne...

Il est étrange — c'est-à-dire qu'Heinrich Böll en ceci, il se signale à lui-même comme « étranger » — que dans ce livre...

« Une mémoire allemande, entretiens avec René Wintzen, Le Seuil, Paris, 1976, 208 pages, 33 F.

EUROPE

UN MUR ENTRE DEUX MONDES. — Jean Egen

* Editions Denoël, Paris, 1978, 232 pages, 45 F.

Lorsque J. Egen demande à Dieter Fabrich, futur maire de Dresde, s'il souhaite visiter l'Allemagne fédérale...

LA POLOGNE: UNE SOCIÉTÉ EN DISSIDENCE. — Textes rassemblés par Z. Erard et G.M. Zygier

* Edit. Maspero, Paris, 1978, 194 pages, 35 F.

À la différence d'autres pays de l'Est, où l'État a dissous la société civile, la dissidence en Pologne est une pluralité d'individus...

AFRIQUE

LA FORMATION DE LA CONSCIENCE NATIONALE EN REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO. — Marie Eliou

* Editions Anthropos, Paris, 1977, 415 pages, 90 F.

À la suite d'une enquête menée dans les écoles normales du Congo, l'auteur s'est aperçue que, dans un État aux frontières officiellement démocratiques...

LE PROCESSUS DE LA REVOLUTION DEMOCRATIQUE POPULAIRE AU MOZAMBIQUE. — Samora Machel

* L'Harmattan, Paris, 1977, 250 pages, 42 F.

Regroupant les textes les plus importants de l'actuel président du Mozambique entre 1970 et 1974, cet ouvrage est le reflet des luttes menées depuis le FRELIMO...

AMÉRIQUES

BRESIL. — Jean-Yves Merlan

* Guides Novelles frontières, Paris, 1977, 248 pages, 25 F. S'il est d'abord conçu pour le voyageur, ce livre remarquable guide écrit par une universitaire...

PAMPHLETS ET LIBELLES. — LUXEMBOURG

* Maspero, Paris, 1977, 260 pages, 45 F. On devine déjà à Michelle Loh, sinologue passionnée, un « Pour Luzzini, défense et illustration de l'écrivain chinois, précédé d'une première publication de ses écrits ».

ASIE

la révolution culturelle, trente ans après sa mort, pour qu'il ait mis dans sa vraie lumière. Ces textes y contribueront en France...

THE MOZAMBICAN MINER, A STUDY IN THE EXPORT OF LABOUR

* Centre d'études africaines, université Eduardo-Mondlane, Maputo, Mozambique, 133 pages.

L'exportation de travailleurs vers les mines d'Afrique du Sud a été l'un des traits les plus caractéristiques du colonialisme portugais au Mozambique.

Recherches universitaires

LA TURQUIE ENTRE L'OCCIDENT ET LE TIERS-MONDE

« La Turquie en face de la décolonisation » : le sujet est d'autant plus passionnant qu'il va loin au-delà de son énoncé formel...

Par CHARLES ZORGBIBE

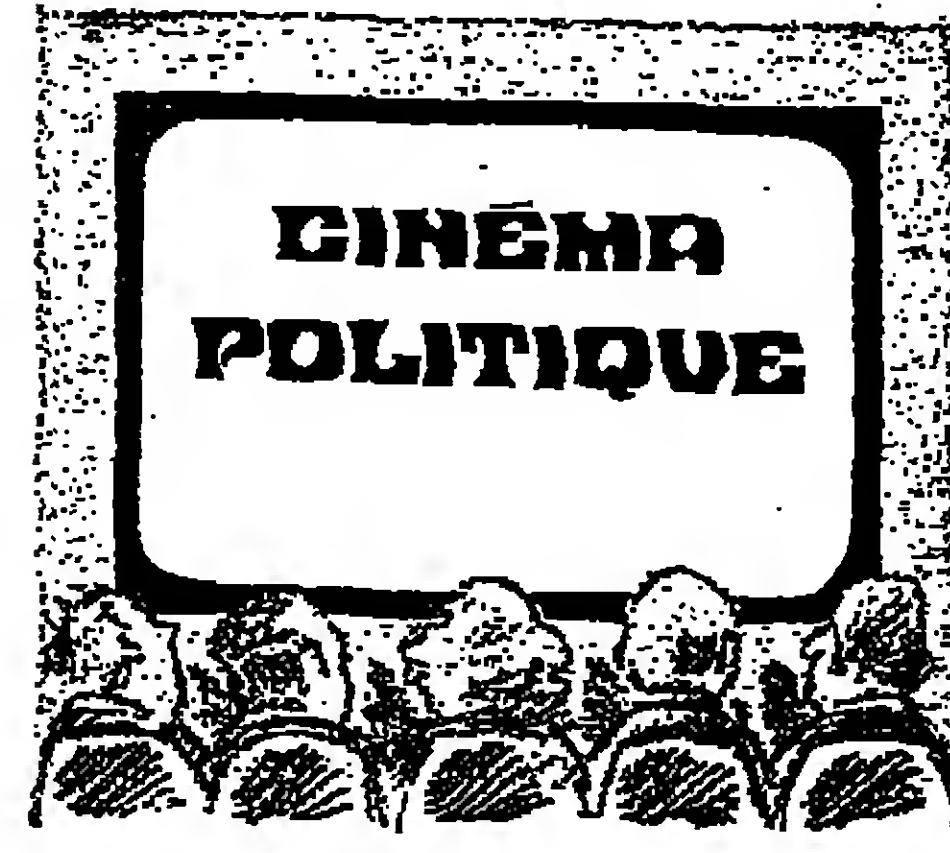
vations se rejoignent : ainsi lorsque la Turquie, au janvier 1949, refuse de participer à la réunion de Delhi sur la question indonésienne...

L'ouverture des nouveaux États au monde moderne depuis 1945. La nation même de modernité s'est profondément altérée. En 1923, alors que l'Occident est encore triomphant...

Le clivage chronologique adopté par l'auteur — absence de préoccupation tiers-mondiste dans la politique étrangère turque jusqu'en 1950...

(1) L'attitude de la Turquie en face de la décolonisation (1945-1965), thèse de doctorat en science politique, université de Paris-1.

كنا من الأصل



En économie du cinéma, on appelle crise la baisse de la fréquentation... rapport à 1976, en France, la fréquentation a baissé de 4,47 % et les films français ont vu leur fréquentation diminuer de 12,84 %...

Aspects de la crise

concentration dans les quartiers centraux des villes, généralisation de l'exclusivité avec augmentation du prix des places. Toutes ces transformations ont lourdement asséché la profession, qui n'a plus de stratégie de rebroussement alors que la crise frappe de plein fouet.

avenir (il estime que ce cinéma peut retrouver deux cents millions de spectateurs annuels; ils étaient seulement cent soixante-huit millions en 1977) à condition qu'il veuille bien abandonner un certain nombre d'idées (récentement) reçues, notamment celles qui concernent les prix des places et la localisation des salles.

Le monde de la croissance finie

La structure économique du cinéma n'a jamais été extrêmement saine. A peine était-il né qu'on disait déjà le cinéma en crise. Pour ne considérer que l'après-guerre, je distinguerai deux périodes:

Par RENE BONNELL *

cinéma représente la véritable rupture avec le spectacle télévisuel qui confine trop au gain de la famille. Mais la France connaît, comme d'autres pays, une importante baisse de sa natalité, et il est inutile d'être grand expert pour savoir qu'il partir de 1977-1978 va s'amorcer, pour des raisons démographiques, une nouvelle baisse de la fréquentation.

On ne pourra indéfiniment vivre sur une telle contradiction. Avec la multiplication des écrans, va se poser un problème d'alimentation des salles, à moins que la France s'ouvre de plus en plus aux produits étrangers. Sans fin de nationale culturelle, cette situation serait lamentable, car une activité où la France peut briller, où elle peut avoir une politique qui n'a rien à voir avec ses capacités industrielles par rapport aux Etats-Unis, entre autres, c'est bien le cinéma, activité de la singularité par excellence.

La programmation dans une ville moyenne

On ne trouvera pas de révélations fracassantes dans cette étude, mais plutôt une accumulation de faits isolés, souvent déjà dénoncés ailleurs, qui, imbriqués les uns aux autres comme les pièces d'un puzzle, finissent par constituer une image du quotidien du cinéma-spectacle en France.

Le projet avoué est de transformer la sortie des films moins connus. Ceux qui ont eu la chance d'arriver jusqu'à Grenoble y font une apparition aussi rapide que clandestine, faute d'une promotion intelligente. Au cours de la période étudiée, il n'est passé, par exemple, aucun film du Més-mondé.

— La période de prospérité relative, qui va de 1945 à 1957; la fréquentation oscille alors de trois cent soixante-dix millions à quatre cent dix millions d'entrées. On ne pouvait pas parler d'une véritable crise; il y avait, certes, instabilité et difficultés financières, mais c'était le lot normal d'une activité très aléatoire, dont une des caractéristiques essentielles est de ne pouvoir connaître une croissance infinie; le cinéma est le monde de la croissance finie, cela veut dire que la demande se sature à un certain niveau.

Certains ont évoqué, pour justifier la baisse de la fréquentation, d'autres paramètres tels que les vacances, les résidences secondaires... Rien n'est moins sûr, car il est difficile de trouver statistiquement une corrélation quelconque, de courte ou de moyenne période, entre ces données et la fréquentation.

Personnellement, je renvoie des à des le cinéma hypercapitaliste et ses filiales marchandes et le cinéma de bureaucratie centralisée, extrêmement peu fécond. Il faut s'avancer vers l'exploration et l'expérimentation d'un nouveau modèle économique culturel décentralisé. Le système actuel accumule les défauts d'un cinéma corporatiste: il n'a pas la capacité d'innovation d'un cinéma capitaliste, tout en n'échappant à aucun de ses inconvénients.

Ces écrans mis à part, il a été projeté, au cours des trois mois étudiés, plus de films américains que de films français. Cette invasion touche toutes les salles, tous les publics. Une telle omniprésence élimine des programmes les neuf dixièmes de la planète, sans parler de ses conséquences idéologiques, particulièrement évidentes avec l'exclusivité de W. Disney dans les films pour enfants.

Paradoxalement, la multiplication des écrans n'a pas favorisé la sortie des films moins connus. Ceux qui ont eu la chance d'arriver jusqu'à Grenoble y font une apparition aussi rapide que clandestine, faute d'une promotion intelligente.

Une erreur stratégique

A PARTIR de 1965-1966, la baisse de la fréquentation a des causes plus complexes: certes, le parc de salles va diminuer en corrélation avec l'équipement des ménages en récepteurs de télévision, mais en même temps la profession réagit en se repliant sur des segments de marché encore rentables, susceptibles de rapporter encore quelques profits. Elle choisit, de fait, les classes aisées pour leur pouvoir d'achat et les jeunes pour leur disponibilité. L'industrie du cinéma accumule ainsi des équipements dans des endroits où, précisément, les classes les plus dévalorisées n'habitent plus (politique, entre autres, des multisalles). Les salles des banlieues, des petites et moyennes agglomérations sont fermées, ce qui constitue une importante erreur stratégique.

La récession a eu un effet très simple: faire glisser le pouvoir vers ceux qui contrôlaient l'accès à une clientèle fondante, à savoir l'exploitation. La réponse à la crise s'est faite en France en termes de structures. Le mouvement de rénovation des salles s'est appuyé sur une forte tendance à la concentration de l'exploitation à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) privé, à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) public, à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) municipal, à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) départemental, à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) régional, à l'échelle du G.U.C. (groupe d'unités de circuits) national.

Magasins à succursales multiples. La baisse de la fréquentation a bouleversé les structures du cinéma français. Historiquement, le cinéma français comptait environ cinq mille salles relativement isolées; seuls Pathé et Gaumont exerçaient, grâce au marché de l'exclusivité, un effet de domination réel mais non déterminant; une distribution assez nombreuse et puissante face à une exploitation dispersée; une production, certes instable, juvénile, etc., mais qui, bon an mal an, finançait entre cent et cent cinquante films. Les intérêts étrangers (américains en particulier) dans la distribution surtout n'étaient pas négligeables mais n'auraient jamais le poids acquis en Grande-Bretagne, en Allemagne, voire en Italie, grâce en particulier à un système d'aide relativement protectionniste.

Second rôle de l'industrie, la firme Gaumont est représentée à Grenoble par un complexe de six salles d'exclusivité. Elle monopolise ainsi les plus grands succès de la période. Ses succès étaient rendus exceptionnels par la sortie de films de public populaire, le luxe d'une fête. Mais, de plus en plus, Gaumont recherche un public petit-bourgeois, plus fidèle et plus connu. On trouve sur ses écrans de nombreux films Art et Essai, décrivant avec complaisance un malaise diffus, une couche sociale à la recherche de son identité. Certains voient là une politique commerciale éclairée, alors que

La centralisation de toutes les décisions entre les mains de quelques Parisiens risque d'empêcher toute expérience nouvelle en vue de toucher un large public, même si la mise en avant de quelques auteurs peut faire illusion. Les salles de cinéma perdent de plus en plus leur aspect de « salles de fêtes » au profit de celui de « musée privé ».

Le retour au cinéma exige un volontarisme culturel qui n'est pas précisément la caractéristique des classes sociales dévalorisées. Cela dit, la demande de cinéma s'est malgré tout maintenue à proximité de cent soixante-quinze millions d'entrées grâce aux jeunes déistes devant les téléviseurs et leur qui le

Cette concentration a ses avantages mais elle pose un gros problème, car elle s'est contentée de fédérer les pouvoirs sans, si l'on peut dire, concentrer les risques. Nous sommes en présence d'un capitalisme qui n'est plus cohérent avec son essence. Le capitalisme, c'est le capital investi pour récupérer un surproduit un jour. Ou on est pour le capitalisme, ou on est contre; si l'on est pour, il faut le mettre en œuvre dans toute sa cohérence, autrement dit, prendre des risques de production. Or, actuellement, une grande partie du pouvoir est allée vers l'aval, vers l'exploitation qui ne prend guère de risque de production. Le secteur de la production s'est progressivement désagrégé, constitue une activité de plus en plus étatique mais qui, avec de plus grands risques d'échec, peut encore rapporter gros: d'où son hypertrophie inflationniste (deux cents à deux cent vingt films par an, dont un tiers sont pornographiques) tandis que les premières œuvres, c'est-à-dire le cinéma de demain, se financent de plus en plus difficilement malgré le brassage apparent de jeunes talents, comme on dit.

Hollywood bat les femmes. Inalte Joan Mellen. Sa haine s'étendait sur l'intellectuel, soupçonné d'homosexualité. Le surréalisme était un but de ses attaques de l'intellectuel: comme si penser, ce n'était pas agir. Le fascisme n'est pas loin. Pourtant, au cours des années 50, une autre parole a émergé. A travers James Dean, l'extrême mal-être de A. Faraf d'Eden, tout une génération de jeunes Américains regle ses comptes avec le Père et n'a plus honte de ses débauches. Le « Beat Generation » n'a pourtant pas réussi avec Easy Rider à créer de nouvelles figures. Fonda Junior et Y. Hopper exaltent le monde de la fraternité virile où les femmes sont reléguées sur les marges. Les années 70 voient Hollywood se fixer sur les archétypes guerriers avec Bronson et Eastwood, véritables machines à tuer. Pourtant quelques conceptions sont faites aux mouvements de libération. Altman, dans Buffalo Bill et les Indiens, démythifie à la fois le grand héros de l'Ouest et le star Paul Newman. Dans Un apprenti sorcier, Al Pacino, le « macho » silencieux du Far West, n'a pas hésité à incarner un homosexuel, mais le déviant est châté au dernier acte, la morale est sauve. Les « big boys » du pouvoir mâle vieillissent au grand.

BIBLIOGRAPHIE

- DIG BAD WOLVES. — Joan Mellen. * Pantheon Books, New-York, 345 pages. * Cercle brisé admette ceux pour qui l'indien, reste le symbole privilégié de l'altérité. Dans une étude minutieuse et alerte, l'auteur confronte la réalité de l'histoire indienne au western, vaste réserve de mythes où l'Amérique blanche se gère en passant le Nouveau monde. Les colons ont exporté, dans leur exode vers la terre promise, toutes les légendes bibliques et médiévales de la vieille Europe. L'indien, serpent du jardin d'Eden ou dragon des contes du Graal, incarnation du Mal, justifie le Far West saint. Plus tard au siècle des Lumières, suit une autre mythologie, celle du bon sauvage. Elle est tout aussi pernicieuse: unique la culture y reste l'apanage du héros de Pezomore Cooper l'appel de la forêt. Le western oscille longtemps entre l'homme religieux du « dévot peñitencier » et celle, paternaliste, du gentil enfant sauvage. Même si, dès les années 50, des réalisateurs tentent de réhabiliter l'indien, c'est en lui prêtant

HOTEL PARTICULIER
Avenue Milleret-de-Brou, 75016 PARIS
LIBRE SUR 525 m2 CONSTRUCTIBLES
1000 m2 ENTREE DEVELOPPÉES
Rez-de-chaussée et trois étages sur sous-sol
Très grand garage - Jardins
GODECHOT IMMEUBLES
12, rue de Penthièvre, 75008 PARIS
Tél. : 265-19-36

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants: Jacques Favret, directeur de la publication, Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. de Valenciennes PARIS-IX

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications: n° 57438

ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE-ECHEANGE... des perspectives économiques pour les pays membres et pour l'économie mondiale ont été au centre des travaux du comité consultatif de l'Association européenne de libre-échange (A.E.L.E.) réuni à Genève les 10 et 11 avril.

Le Fonds A.E.L.E. de développement industriel en faveur du Portugal a approuvé au cours de sa première année de fonctionnement (qui s'est achevée le 31 janvier 1978) des prêts totaux de 94 millions d'écus (122 millions de dollars) pour la réalisation de projets d'investissements industriels au Portugal.

ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DE LIBRE-COMMERCE... La quatrième réunion de la commission consultative des problèmes monétaires de l'Association latino-américaine de libre-commerce (A.L.A.L.C.) s'est tenue à Santiago du Chili du 14 au 19 mars.

Le comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits agricoles de la Communauté européenne a été réuni à Genève du 13 au 17 mars.

CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ETAIN... Le Conseil international de l'étain, réuni à Londres du 12 au 16 avril, a approuvé un accord entre producteurs et pays importateurs d'étain.

MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN... Les négociations ont été interrompues le 21 avril. Les deux parties ont convenu d'un cessez-le-feu et d'un examen global d'un texte d'accord-projet.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE... Une réunion entre dirigeants de la Chambre de commerce internationale s'est tenue à Paris.

commerce international (C.O.I.) et de trois organisations intergouvernementales... Le 21 mars à Paris sur les thèmes suivants : évolution de la situation économique et financière sur le plan mondial et perspectives de développement.

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT... La conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (C.N.U.D.) a été réouverte à Genève du 5 au 7 avril.

Le comité intergouvernemental spécial du programme intégré pour les produits agricoles de la Communauté européenne a été réuni à Genève du 13 au 17 mars.

CONSEIL INTERNATIONAL DE L'ETAIN... Le Conseil international de l'étain, réuni à Londres du 12 au 16 avril, a approuvé un accord entre producteurs et pays importateurs d'étain.

MARCHE COMMUN CENTRAMERICAIN... Les négociations ont été interrompues le 21 avril. Les deux parties ont convenu d'un cessez-le-feu et d'un examen global d'un texte d'accord-projet.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE... Une réunion entre dirigeants de la Chambre de commerce internationale s'est tenue à Paris.

Pour le chancelier de l'échiquier, M. Denis Healey, l'essentiel est que les pays de la C.E.E. confirment au « sommet » européen de Bruxelles au mois de juillet prochain.

Il ne faut pas faire de politique anti-américaine, a ajouté M. Healey. Selon lui, la stabilisation des relations de changes entre les monnaies de la C.E.E. serait une bonne chose, mais l'essentiel est d'établir des relations stables entre le dollar, le yen japonais et le deutschemark.

Sur le plan monétaire, le grand argentier allemand s'est montré très prudent. Il a certes reconnu qu'il fallait améliorer la cohésion de la C.E.E. mais il a surtout insisté sur le maintien du système actuel du « serpent ».

Un rapport de la C.E.E. sur l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché commun.

L'élargissement de la C.E.E. à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne coûtera 1 milliard de dollars à la « titrière » communautaire, estime un projet de rapport de la Commission européenne au Neuf adopté le 19 avril à Bruxelles.

Sur le plan agricole, l'adhésion à la C.E.E. de trois pays candidats, souligne le projet de rapport, entraînera une réduction de 55 % de la superficie (+ 49 %), des exploitations (87 %) et de la production agricole de la communauté européenne.

Sur le plan industriel, l'adhésion de trois nouveaux pays provoquera une augmentation de capacités de production dans des secteurs déjà sensibles de l'économie de la C.E.E.

Le projet de la Commission européenne souligne que la période de transition pour les trois pays candidats devra être de l'ordre de dix ans, divisés en deux étapes.

Enfin le projet souligne la nécessité dans le secteur institutionnel de recourir plus fréquemment au vote à la majorité et non plus à l'unanimité comme c'est le cas à l'heure actuelle.

AGRICULTURE... La négociation sur la fixation des prix agricoles européens pour la campagne 1978-1979 va être poursuivie, a déclaré l'ambassadeur à Paris de la Commission européenne.

ACCORD COMMERCIAL AVEC LA CHINE... Pour le premier fois dans son histoire, la C.E.E. a signé, le 3 avril à Bruxelles, un accord commercial avec un grand pays communiste.

Sur le plan économique, le Marché commun, second partenaire de la Chine derrière le Japon (deuxième fournisseur de la Chine), souhaite prospecter un marché chinois de consommateurs.

EURATOM

La négociation de l'accord nucléaire avec les Etats-Unis

La France a refusé le 4 avril à Luxembourg d'accepter l'ouverture de négociations avec les Etats-Unis sur la renégociation de l'accord nucléaire conclu entre l'Euratom et les Etats-Unis.

Sur le plan politique, la Communauté européenne avait accepté de participer aux travaux sur l'évaluation du cycle du combustible nucléaire réacteurs à l'Etat-Unis.

Parlement européen

Inquiétudes devant la pratique du dumping

DANS une résolution adoptée le 11 avril sur la présentation de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement européen s'est déclaré inquiet devant la pratique du dumping et la concurrence « sauvage » qui menace l'Europe.

L'autre part, le Parlement a suggéré à la Commission quelques objectifs à suivre dans le cadre du « Tokyo round », notamment l'harmonisation progressive des tarifs douaniers par une réduction maximale des tarifs les plus élevés.

LES RESULTATS DU CONSEIL EUROPEEN... Les résultats du Conseil européen de Copenhague ont fait l'objet d'un long débat, le 12 avril, devant le Parlement européen.

LA REGLEMENTATION DES TRANSPORTS ET DE LA POLLUTION MARITIMES... C'est en des termes positifs que M. Michel Contat, député français (R.P.R. Lille-6-Ville), a interrogé le 13 avril, devant le Parlement européen, le débat sur la réglementation des transports maritimes.

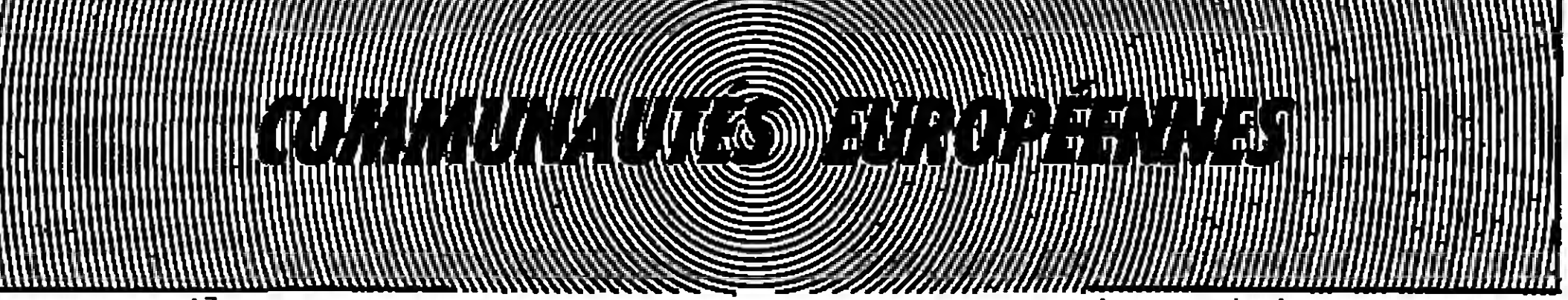
AGRICULTURE... Le Parlement européen a approuvé le 13 avril, de façon unanime, les lignes directrices pour le développement des régions méditerranéennes de la Communauté.

CECA

Mise en place du volet extérieur du plan anticrise

La mise en place du volet extérieur du plan Davignon contre la crise de l'acier sera désamorcée en bon ordre.

Le prix auquel cet acier pourra être importé sera inférieur de 2 % au prix minimal imposé à la C.E.E. pour les aciers normaux et de 4 % pour les aciers spéciaux.



Marché commun

Les résultats du Conseil européen

Le Conseil européen qui s'est tenu les 7 et 8 avril à Copenhague a pris une décision politique : il a fixé à juin 1978 la date des élections au Parlement européen.

Le président de la Commission des Communautés, M. Roy Jenkins, a révélé devant la presse, à l'issue du Conseil, que la Communauté européenne entend se donner une nouvelle dimension dans le domaine monétaire pour accroître la stabilité des changes en Europe.

Pour le faire, il faudra mobiliser des montants considérables par l'intermédiaire du Fonds européen de coopération monétaire (F.E.C.O.M.) et utiliser, au lieu du dollar, l'unité de compte commune solide face aux Etats-Unis et au Japon.

Entre objectifs ambitieux sera difficile à atteindre sans une volonté politique de coopération entre les Neuf : selon les participants au Conseil de Copenhague, cette volonté est maintenant évidente.

Pour le reste, le Conseil a approuvé la création d'une Fondation européenne pour la culture dont le siège serait à Paris et une déclaration

Marché commun

Le Conseil a également décidé de maintenir la production européenne de la laine à un niveau commercial, a approuvé une résolution sur le terrorisme et sur l'espace juridique européen.

Le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf a été dominé le 4 avril par la préparation du Conseil européen. Plusieurs dossiers importants ont toutefois été abordés à Luxembourg.

La France a refusé comme prévu de rouvrir les négociations sur l'accord Euratom, qui prévoit la fourniture par les Etats-Unis d'uranium enrichi à l'Europe.

Le conseil des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne a adopté le 4 avril à Luxembourg l'arrangement conclu entre la Commission européenne et le Japon stabilisant en 1978 les importations japonaises d'acier dans le Marché commun au niveau de 1976.

Les Japonais bénéficieraient finalement d'une marge de pénétration de 6 % pour les aciers ordinaires et de 4 % pour les aciers spéciaux.

Les ministres ont adopté une position plus dure à l'égard des Japonais en examinant les développements de la négociation tarifaire de Genève, dite du « Tokyo round ».

Reprise de la querelle entre « économistes » et « monétaristes »

La relance monétaire de l'Europe des Neuf annoncée après le « sommet » européen de Copenhague risque de se heurter à une opposition. Lors de la réunion des ministres des finances des Neuf le 17 avril à Luxembourg, la vieille querelle entre les « économistes » et les « monétaristes » a resurgi.

Advertisement for Nice, ville de congrès vous attend. Nice a mis au point une structure d'accueil pour vous. Nice-Congrès : Palais des Expositions, 06300 Nice. Tél. 04 93.02.02 et 55.18.55. Telex : Nicoprog 970537.

Handwritten text in Arabic script: فكتة من الأصل

